

Traité anciens
La France, ^{avec} les Dauphins,
& autres Princes confinans
au Duché de Savoye

Paquet 1^{er}
N^o 1

voyez
l'addition
à pages 103.

Promesse d'Albert de la Tour, et autres
y nommés de payer à Guique Dauphin de Vienne
30. sols au cas que Guillaume, et Boniface herc, et
fils de Miribel rompent la Paix faite entr'eux.

18. Juin

1257

N^o 2

Transaction faite à mediation du Comte
de Savoye entre Philippe de Savoye Evêque de Lion, et
Guiques Dauphin Comte de Vienne et d'Aubourc sur
les differens qu'il y avoit entr'eux pour regard du
Chateau de Sétim, Villeneuve d'Yperenchic, Chateau
d'Annouay, et Argenteau par laquelle le d^t Dauphin
renonça en faveur du d^t Evêque à tous les droits qu'il
prétendoit sur le d^t Chateau de Sétim, et mandement
de Villeneuve, et vice versa le d^t Evêque au d^t Dauphin

Laques. 1^{er} une Maison forte entre le Rhône, et l'Isere de revenu annuel de 500. L. Viennoises, comme aussi le Chateau d'Annonay et Argenteau sous les conditions y spécifiées. 10. Avril 1266

N^o 3

Remission de la Ville de Thonon en Chablais entre les mains d'Armon Evêque de Geneve pour la tenir, et gouverner pendant la Crève concludue entre le Dauphin de Vienne, et Philippe de Savoie, et jusqu'à la termination des differens entr'eux pour regard de la Ville que le D^e Dauphin disoit être en partie de la dépendence de l'alberg de Faucigny, qui lui appartenoit en toute propriété, et que le D^e Comte prétendoit avoir acquise par juste guerre. 22. Janvier 1268

N^o 4

Trêve concludue entre le Comte Philippe de Sav^o et le Dauphin de Vienne seign^r de Faucigni à commencer le jour des s^{ts} Fabien, et Sébastien, et durer vingt deux jours en deux termes, savoir de 15 jours pour le 1^{er} et sept pour le 2^e, laquelle trêve sera observée dans les Evêchés de Geneve, Lausanne, et Lion, y compris le Chateau et mandement de Beauport, à condition que les particuliers de ce mandement n'insultent point, eud de Savoie soit de la Carcetaise et que ceud cy en usent de même à l'égard de ceud du D^e Chateau, et mandement, avec déclaration

que le Crieur, et le Crieur de Thonon le seign^r de Gex, et plusieurs autres y spécifiés fussent compris dans la sudd^e Crève. 26. fevrier 1268

N^o 5

Promesse d'Humbert de la Tour d'indem- niser le Comte Philippe de Savoie et de Bourgogne son seign^r de tous les dommages qu'il pourroit lui avoir causés, et de se remettre pour ce à son arbitrage ou à la connoissance de sa Cour. 1269

N^o 6

Traite de ligue concludue entre Otonin de Bourgogne seign^r de Salins Rinald son frere, et Thomas de Savoie et amede son frere avec promesse de les défendre contre tous à la reserve du Comte Philippe de Savoie et de Bourgogne, de la Comtesse alix d'Ugon Duc de Bourgogne, et de Teobald Comte de Bar. 3. X^{bre} 1271

N^o 7

Clautre entre Louis de Savoie seign^r de Vaud frere du Comte amede, et Aymar de Roitiers Comte du Valentinois pour la defense reciproque de leurs Etats, dans lequel traite ils ont établi le mariage entre le sudd^e seign^r de Vaud, et Jeanne de monfort, Neuve du Comte Guison de Forest. 11. Juillet 1281

Craques. 1^{re}

Déclaration de la Reine Margue-
rite de France que le Comte Philippe de Savoie son
oncle a remis en mains propres plusieurs écritures
y spécifiées à l'égard du Duché de Bourgogne en
conséquence de la Traicte faite entr'eux. 8^{bre} 1281

VIDIMUS du Traicte de Pais fait à mediation
de Philippe Roy de France entre Robert Duc de
Bourgogne et Humbert Dauphin de Viennois Comte
d'Aubonne et Sieur de la Tour et Anne fille de
Guigues Dauphin son épouse sur les differens qu'il
y avoit entr'eux pour regard de l'heritage et biens
de feu André Dauphin de Viennois Pere du d^t Guigues
et Jean autre fils du d^t André par lequel led^t marié
ont cede au d^t Duc de Bourgogne tout ce que le d^t
Humbert et Agnes son frere possedoient au deca
de la Riviere d'Isère dans le Pais de Revermont vers
la Bresse y compris le Chateau de St. André les fiefs
de la Maison de Varambon la portion de Cologny
le Chateau de Marboz au cas que cela se puisse faire
attendu les Conventions qu'il y a entre les feudatari-
res et le Comte de Savoie possesseurs d'iceux
moyennant que le d^t Duc renonce en faveur du d^t
Dauphin et de Anne son épouse et de leurs descen-
dans tant mâles que femelles à tous droits de
prétention sur le d^t heritage, sauf la reversion à
la Maison du d^t Duc de Bourgogne au défaut des d^t
descendants et sous les autres déclarations et reserves
y spécifiées.

Avec la ratification du d^t Dauphin. 23. Janvier, 1285

Appellations au s^t Siège interjetées
par le Comte Ame de Savoie de la sentence d'accommuni-
cation laccée contre lui et ses adherens par l'archevêque
de Vienne sur la supposition que le d^t Comte avoit occupé
mains armée les terres du Viennois que Humbert Dau-
phin de Vienne reconnoissoit du fief du d^t Archevêque
disant que la d^e sentence étoit nulle attendu que le d^t
Dauphin avoit pris les armes contre lui non obstant
qu'il fut Vassal du d^t Comte et ainsi rompu la Trêve
entr'eux conclue. 12. et 16. fevrier 1284

Trêve accordée par le s^t Dauphin pour lui
et ses alliez au Comte Ame de Savoie et ses alliez à
durer un mois après la Craque du 12. 87. et pendant
que le Compromis entr'eux fait durer pour la
termination à l'amiable des differends et Guerres
qu'il y avoit entr'eux. 1285

Autre par le même à son nom et d'Almar de
Coitiers et autres ses adherens en faveur du d^t Comte
de Savoie et ses adherens à commencer le lundy
après l'8. de s^t Catherine jusqu'à l'8. de Craque
confirmée par Anne Comtesse de Vienne par ses
patentes du 1285

Paquet 1^{er}N^o 13

Lettres d'Humbert Dauphin de Vienne de
déclaration de ceux qu'il entend être compris dans la
Crève conclue entre lui et le Comte Amédée de Savoie
13. avril - 87 - - - - - 1286

N^o 14

Promesse faite par le d^t Dauphin et amé
Comte de Genève à Amédée Comte de Savoie de donner la
liberté à Agémin de Bonis Comble et à ses Caution, et
otages après la Noël prochain - - - - - 1287

N^o 15

Autre par le même au d^t Comte de Savoie de
rendre tous les prisonniers de guerre faits sur le d^t
Comte ou ses alliés, en payant la rançon et nourriture
à un prix raisonnable qui sera taxé par des Chatelains
à ce députés, avec ordre aux Vicillifs et Chatelains du
d^t Dauphin de rendre les d^s prisonniers, et otages - -
20. Juin - - - - - 1287

N^o 16

Compromis fait et Crève conclue
entre les susd^s Comte de Savoie et Dauphin sur leurs
guerres, et differens, remis à la décision et arbitrage
de Hervival de Lavagna Vicair Gen^l Imp^l en Toscane
et de l'archevêque de Vienne. 20. 8^{bre} - - - - - 1287

N^o 17

Prorogation de Trêve accordée par

Hervival de Lavagna Vicair susd^t et par l'archevêque
de Vienne Arbitres Compromissaires élus par le Comte
amé de Savoie, et par le d^t Dauphin pour traiter la
Paix entr'eux. 8^{bre} - - - - - 1287

N^o 18

Promesse du Comte Amé de Genève d'obser-
ver la Paix conclue avec le d^t Comte de Savoie et
d'assister et défendre contre tous pour regard des
fiefs, et terres qu'il reconnoit de lui donnant
pour Caution de sa d^s promesse le susd^t Dauphin -
Beatrix Dame de Faucigni fille du Comte Pierre
de Savoie, et autres y nommes - - - - - 1287

N^o 19

Traité de paix fait à l'arbitrage de
Guillaume Archevêque de Vienne et de Hervival de
Lavagna Soudraire du Raps, et Chapelain, et Vicair
Gen^l de l'Empire en Toscane entre le Comte Amé de
Savoie et le susd^t Dauphin, et entre le d^t Comte de
Sus^l et amé Comte de Genève, par lequel il a été
établie une bonne paix perpétuelle, que le fils du
d^t Comte de Savoie épouserait la fille du d^t Dauphin,
et le fils de celui-ci la fille du d^t Comte quand ils
seroient en âge, avec réciproque Constitution de Dot
à la volonté des d^s Arbitres soit du Roy d'Angleterre
et du Duc de Bourgogne, qu'ils feroient une Confe-
deration contre tous, qu'un ne pourroit faire la
guerre à l'autre que le d^t Dauphin feroit prêter
sermens, aux officiers, et Chatelains de ses États
d'obéir au Comte de Savoie, en cas de mort d'icelui, et

Paquet 1

jusqu'à la majorité de son fils qui auroit épousé la
fille du d^t. Comte lequel seroit tenu de défendre comme
son propre fils et par contraire le d^t. Dauphin au fils
du d^t. Comte de Savoie, qu'ils se rendroient réciproquement
les Chateaux, Terres, et fiefs respectivement occupés
pendant la d^t. guerre, que les lieux de la Tour seroit
homage au d^t. Comte à la forme de ceux prêtés à ses
ancêtres, sauf que dans un an il fit constater par lettres
pardevant le Roy d'Angleterre, et le Duc de Bourgo-
gne de n'être tenu au d^t. hommage qu'ils observeroient
les Conventions faites sur le fait d'Ambournay; -
qu'après la susd^t. restitution faite, et spécialement
des 3. Chateaux de Bourgoin, Colombiers, et Lucy, le d^t.

Dauphin, au nom de sa femme, et de ses enfans renon-
ceroit au d^t. Comte tous les droits qu'il pourroit preten-
dre contre lui, et le même seroit tenu de faire le d^t.
Comte, et finalement ils seroient tenus de faire
jurer ses de leurs Vassaux d'observer la d^t. pais.
Avec la ratification du susd^t. Traité des susd^t.
Comte et Dauphin, dans laquelle ils se sont
réciproquement obligés d'observer le susd^t. Traité
et en execution d'icelui ils se firent une reciproque
cession des droits qu'un chacun pourroit prétendre
respectivement sur le Comte de Savoie, Baronnies
de la Tour, Dauphiné, et Comtes de Vienne, et
d'Albany. 1287

N^o 20

Declaration d'Otton Comte Palatin et de
Bourgogne et de Salins d'être tenu d'aider Louis
seigneur de Vaud contre tous à la reserve du Comte de
Savoie son allié. 26. Juin 1288

N^o 21

Actes de Caution donnée par le Comte Amé de
Savoie et Sibille de Beaugé sa femme en faveur du
Duc Robert de Bourgogne aux personnes y nommées
pour le paiement de la somme de 16. livres promise
au d^t. Duc pour la mieux valeur des Bieus de Bevermon
parvenus au d^t. maris en vertu de l'échange fait
entre eux avec les Chateaux de Cuisse, Jagic et Savigny
du 9. et 11. Juillet, 8. Août. 30. 7. br^e 2. 8. br^e 28. 1289

N^o 22

Traité d'alliance et de Confédération entre
le Comte Amé de Savoie et Otton Comte Palatin et de
Bourgogne seigneur de Salins par lequel ce dernier
s'est obligé d'aider le d^t. Comte contre tous sauf l'Emp.
l'Archevêque de Besançon le Roy de France le Duc de
Bourgogne, l'abbé de St. Maurice, et autres y
nommés. Août 1289

N^o 23

Patentes d'Edouard Roy d'Angleterre de députa-
tion des Commissaires pour vider les entreprises
faites par le Dauphin de Vienne sur le Comte Amé
de Savoie non obstant la Trêve conclue entre le
d^t. Roy d'Angleterre, la France et leurs Alliés et
Confédérés parmi lesquels étoient compris le
d^t. Dauphin allié de la France et le d^t. Comte Amé
du susd^t. Roy d'Angleterre, et spécialement sur le
Chateau de Montrevel. 17. Août. 1289

Baquet 1^{er}N^o. 24

Ordonnance des Archevêques de Lyon, et de Vienne, et autres Arbitres y nommés sur les différens qu'il y avoit entre le Comte Amé de Savoie et Humbert Dauphin de Vienne pour regard d'Amboynay, et Jean de Bournoy et de Briort, et autres questions comprises dans le Compromis entre eux fait par laquelle il a été dit qu'avant de prononcer leur sentence ils devroient prendre des informations sur la valeur des choses en question, et des dommages respectivement causés, comme aussi qu'ils devroient mettre en liberté tous les prisonniers, et que le Commerce sera libre entre les sujets d'une part, et d'autre, et qu'il sera fait un autre Compromis sur les différens qu'il y avoit entre le d^t. Comte, et la Dame Beatrix de Faucigny ————— 1290

Autre des mêmes arbitres sur les d^t. différends. ————— 1291

N^o. 25

Quittance d'Almar de Beauvoir au Comte Amé de Savoie de 150. ^{li} Viennoises pour le subside donné à la paix conclüe entre le d^t. Comte, et Drouet de Beauvoir ————— 1290

N^o. 26

Traité de Trêve fait à médiation de Charles Roy de Jerusalem, et de Sicile entre le Comte Amé de Savoie, et Humbert Dauphin de Vienne, et leurs alliés, et confédérés pendant que le d^t. Roy traiteroit la Paix, dans lequel traité furent nommés, savoir par le d^t. Comte de Savoie

Louis de Savoie Archevêque de Vaud son frere, l'abbé d'Amboynay, Agnard Archevêque de Clermont, et Pierre de Chatillon, et par le d^t. Dauphin, l'Archevêque de Vienne, l'Evêque de Dijon, l'abbé de S^t. Theodore, et Aymon de Boitiers Avec quatre prolongation de la d^t. Trêve, la 1^{re} du 26. gembre ————— 1291

La 2^{de} du 22. Août ————— 1292

La 3^{me} du Mardi après la fête de S^t. Michel. 1292

Et la 4^{te} du mois d'Avril 1292.

N^o. 27

Traité de Ligue entre le d^t. Comte de Savoie, et Rodolphe Evêque de Constance en qualité de Tuteur d'Artheman Comte d'Alsace son Neveu, par lequel il fut promis par le d^t. Evêque, que tant lui, que le d^t. Comte d'Alsace, aideroient à leurs propres frais le d^t. Comte de Savoie contre tous, et particulièrement pour recouvrer les Châteaux de Loyes, et de Contamine, et tous les autres droits qui lui appartenoient, que Rodolphe Roy des Romains, et ses enfans lui avoient usurpés. 10. May ————— 1291

N^o. 28

Prorogation de deux mois pour le Compromis fait entre le d^t. Comte de Savoie, et Humbert Dauphin de Vienne pour la décision de leurs différens, en les personnes de l'Archevêque de Lyon, de celui de Vienne, de Nicolas de Billeus, et de Bienvenu de Compeis Docteurs et Droits. 27. Juin 1291

N^o. 29

Treuve accordée par Humbert Dauphin de
Vienna, seign^r de la Tour, et par le Comte Amé de
Geneve au Comte Amé de Savoie, ses alliés et adhe-
rens dans la guerre qu'il y avoit entre eux. 29^{bre}. 1291

N^o. 30

Promesse et soumission passée par Boncet
seign^r de Mont Laurier, et par Artaud v^o. de Roufflet
l'un de représenter dans la 8^{me}. Vallée. Sybardi
prisonnier de Guerre détenu par le Comte de Savoie
pardevant le Baillif de Bugy résident à Belley et en
désaut de paier au d^t. Comte la somme de mille
livres Cournoises. 1291

N^o. 31

Convention entre le Comte Amé de
Savoie et Ainaud seign^r de Clermont, par laquelle
le d^t. Comte promet de lui donner 75. livres de
revenu annuel, et 300. livres pour une fois, et de
l'assister et secourir contre le Dauphin et le v^o.
de Breffieu, moyennant quoy le d^t. Ainaud lui fit
homage pour sa terre de Clermont. 3. x. bre. 1291

N^o. 32

Promesse et soumission passée par
Boncet seign^r de Maulverrier, et Artaud de Bons-
sillon de représenter les prisonniers à eux remis
par le Comte Amé de Savoie qui avoient été faits

dans ses Etats à l'occasion qu'ils y entrèrent main-
armée pendant que le d^t. Comte étoit en guerre avec
le Dauphin de Vienna sous peine de 500. marcs
d'argent. 1291

N^o. 33

Traité de Ligue et Confédération entre le
Comte Amé et Louis de Savoie seign^r de Vaud son
frere pour faire la guerre à Aymon de Nyons jusqu'à
l'entière réduction d'icelui, dans lequel traité le sudd^t.
Louis s'est obligé de maintenir à ses propres frais
50. soldats à cheval, et de faire concourir ses hommes
des Pais de Vaud et du Valley pour le siege des
Chateaux, et lieux de Nyons, Brancin, Biolet, et mons
et reciproquement le sudd^t. Comte s'est obligé
d'assister en haute personne au siege sudd^t. et d'y
faire concourir ses troupes tant d'Infanterie que
de Cavallerie du Genevois du Chablais et de la Val-
d'Aoste avec déclaration que le Chateau de Nyons
restera en propriété au d^t. Comte, et que ceux de
Brancin et Biolet resteront au sudd^t. Louis,
lesquels cependant il devra reconnoître en fief
du sudd^t. Comte. 1292

N^o. 34

Lettres de Charles 2^e. Roy de Sicile et de
Jerusalem par lesquelles il ordonne à Humbert
Dauphin de Vienna son Conseiller de garder les
Crèves conduës entre lui et le Comte Amé de
Savoie. 2. août. 1292

Paques 1^{re}N^o 35

Compromis fait par le Comte Amé de Savoie, et Humbert Dauphin de Viennois, en les personnes de Guigue, et Odon Allemand, et autres qui ne pussent concorder en la personne de Robert Duc de Bourgogne pour terminer les différens Guerres, et querelles qu'il y avoit. entre'eux. 29. 7. bre. 1292

N^o 36

Traité de Ligue, et Confederation entre le Comte Amé et Louis de Savoie s'aign^r de Vaud son frere dans lequel ils s'obligent de s'entresecourir contre tous à la reserve du Roy d'Angleterre. 7. bre. 1292

N^o 37

Remission faite par Humbert Dauphin de Viennois entre les mains de Guéd Allemand l'un des arbitres élu pour traiter la Paix avec le Comte Amé de Savoie, de ses Chateaux d'Albone, et Revel pour caution de l'observation du Compromis, et successive Paix qui devoit se faire à mediation des d^s Arbitres.

Avec l'obligation passée par le d^t Allemand, de remettre au d^t Comte de Savoie les sud^s Chateaux au cas que le d^t Dauphin n'observat point les d^s Compromis et Paix. 1292

Traité anciens

avec

La France, les Dauphins, & autres

Princes confinants au Duché de Savoie.

Paques 2^eN^o 1

Trois Compromis fait par le Comte Amé de Savoie, et le Comte Humbert Dauphin de Viennois en les personnes y nommées pour traiter la Paix entre'eux, et terminer leurs différends avec prorogation de la Trêve conclue par les d^s Compromis. 1293

N^o 2

Remission faite par le d^t Comte Amé de l'homage que le Comte Humbert, sud^t étoit tenu lui prêter pour la Baronie de la Tour, et Coligny, et fiefs qui en dépendent, en recompense de l'obligation passée par Beatrix fille de feu Pierre Comte de Sav^o Dame de Faucigny, de reconnoitre en fief au d^t Comte de Savoie les Chateaux, Terres, et fiefs de Faucigny, Bone, Montois, Alinge le vieux, Chateaux de Credo, Chateau fort, la Ravoir, et Nervie, à condition qu'au cas que le d^t Comte de Savoie fût molesté par le Roy d'Allemagne, ou par l'Emp^r pour les d^s fiefs, que la

Baquet 2^e

D^e. remission ne soit. d'aucune valeur, et le D^e. Comte restitué dans ses droits vers le D^e. Dauphin. 26. May. 1293

N^o. 3

Convention entre le Comte Amé de Savoie et Humbert Dauphin de Viennoise faite après la Bais conclue entr'eux et pour plus grande validité d'icelle par laquelle ils se sont réciproquement obligés d'obtenir la dispense des mariages qui devront contracter entre Jean fils du D^e. Dauphin et Marguerite fille du D^e. Comte, comm' aussi entr'un des Enfants de ce dernier, scavoir de celui qui succedera au Comte de Savoie et une des filles du D^e. Dauphin qui aura une Dot égale à celle de la D^e. Marguerite, et entr'Ugon autre fils de ce Dauphin et Agnès autre fille du D^e. Comte en lui assignant la Dot qu'Edward Roy d'Angleterre et Aymon frere du D^e. Comte ont arbitrés avec promesse de Beatrix Dame de Faucigny, et de Sibille et Anne femmes respectives des suds^e. Comtes de Savoie et Dauphin de Viennoise de contribuer pour l'effectuation des suds^e. Mariages. 1293

N^o. 4

Traité de Trêve entre Loüis de Savoie seign^r de Vaud et Guillaume Evêque de Lausanne leurs alliés et adhérens respectifs à durer pour une 15^e jours les conditions y spécifiées. 29. Juin 1297

N^o. 5

Trêve accordée par Edward Roy d'Angleterre

à Philippe Roy de France dans la guerre qu'il y avoit entr'eux pour le Duché d'Aquitaine, Comtes de Flandres, et autres lieux, dans laquelle entr'autres le Duc de Savoie y fut compris avec la participation du Roy d'Angleterre en vertu du traité de Trêve de Trêves Delegation du D^e. Roy de France de ces personnes y nommées pour connoître, et décider sur les différends entre le Comte Amé de Savoie et Humbert Dauphin de Viennoise qui avoit occupé main armée sur le D^e. Comte le Chateau de Montrevel en contrevenant à la Trêve conclue entre lui, et le Roy d'Angleterre, dans laquelle ils furent compris scavoir le Comte de Savoie comme allié du D^e. Roy d'Angleterre et le D^e. Dauphin du suds^e. Roy de France. 1299.

N^o. 6

Articles pour la prolongation de la Trêve entre les Roys de France et d'Angleterre à médiation des Ducs de Savoie et de Brabant. 1297

N^o. 7

Promesse d'Artand de Rosillon seign^r d'Annonay d'assister Aimar de Poitiers Comte de Valence envers et contre tous à la réserve de l'Emp^{er} et du Dauphin de Viennoise. 6. 7. bre 1298

N^o. 8

Présentation faite au nom d'Aimar de Poitiers par le Juge de Villeneuve d'un ordre de Philippe Roy de France au Sénéchal de Beaucaire de ne point troubler ni molester les habitants des Comtes du D^e. Comte.

pour aucun paiement de foage ni subside au d^e Roy.
Baquet 2. 1. Juin - - - - - 1299

Traité de Confédération perpétuelle faite
entre Philippe Roy de France et Albert Roy des
Romains pour la mutuelle Conservation de leurs
Estats. en cloüs. - - - - - 1299

N^o 9

Procuracion de Bertrand de Bau Prince
d'Orange en la personne de Giraud Amis Seign^r de
Chateaucneuf, et de Cors pour convenir d'une ligue
et autres Traités avec le Comte amede' de Savoie
contre Humbert Dauphin de Vienne et ses adharens
13. avril - - - - - 1300

N^o 10

Autre du Comte sudd^e à Jean Melon pour aller
recevoir la ratification du d^e Prince de la ligue sus -
mentionnée. 27. avril - - - - - 1300

N^o 11

Autre de Bertrand de Beaud en la personne
de Jean Melon pour recevoir la sudd^e ratification
5. May - - - - - 1300

N^o 12

Ratification de Bertrand de Bau de la
Ligue faite à son nom par Giraud Amis avec le

Comte amede' de Savoie contre le Dauphin de Vienne.
5. May - - - - - 1300

N^o 13

Traité de Paix fait à médiation de Charles
fils ainé du Roy de France entre le Comte amede'
de Savoie et Humbert Dauphin de Vienne et
Beatrix de Savoie Dauphiné et Dame de Faucigny
par lequel il fut établi entr'eux et leurs adharens
une perpétuelle Paix qu'ils se feroient une recipro
que restitution de tout ce que l'un avoit occupé à
l'autre, comme aussi les prisonniers faits pen
dant la Guerre et qu'ils demoliroient toutes les
forteresses faites durant icelle. - - - - - 1301

N^o 14

Compromis fait par le Comte amede' et
Dauphin sudd^e pour terminer leurs differends par
l'arbitrage de Charles fils ainé de Philippe Roy
de France.

Avec un memoire, soit les Actes où sont
contenus les demandes et pretentions de part,
et d'autre. 3. Juillet - - - - - 1301

N^o 15

Ordre du sudd^e Dauphin à ses Juges et
Chatelains de rendre au Comte de Savoie les Places
Chateaux, et lieux occupés pendant la Guerre et
ce en execution de la Paix entr'eux concludé à média
tion du d^e Charles de France. - - - - - 1301

Paquet 2.

N^o 17

Commission donnée par Charles fils du Roy de fr^{ce} au Lieur de c^{te} Laurent de Grenoble, de citer le Comte Amédée de Savoie, Humbert Dauphin de Vienne, et Beatrix Dauphine Dame de Faucigny pour comparoitre pardevant lui sous les peines portées par le Compromis fait en sa personne pour oïr la sentence qu'il vouloit prononcer pour la termination des Guerres, et differens qu'il y avoit entr'eux. — 1301

N^o 18

Procuracion faite par le d^{te} de Savoie à Jean Bertrand pour notifier au s^{ud} Dauphin toutes les violences, courses et dommages causés par ses gens, et adhérens au prejudice du d^{te} Comte en contravention à la Paix et accord fait entr'eux à médiation de Charles de fr^{ce} et pour en demander l'indemnisation. 3. 8 br^e. — 1301

N^o 19

Requisition faite par Jean Bertrand Procureur du d^{te} Comte de Savoie au Dauphin s^{ud}. de faire ratifier par la Dauphine Agnès sa femme le Compromis, et sentence de Charles de fr^{ce} par laquelle furent terminées les guerres, et differends qu'il y avoit entr'eux, et de faire cesser les nouveautés que faisoient ses gens après la d^{te} sentence aiant occupés les lieux de Miribel et de c^{te} Genis le Chateau d'Aymon, de Brocozel appelle de Malbec, et autres y nommés, avec instance pour le dedommagement.

sous les peines portées par le Compromis s^{ud}. 5. 8 br^e. 1301

N^o 20

Procuracion faite par le Comte Amédée de Savoie à Antoine du Pont, Chanoine, et Official de Geneve, et à Pierre Balistary Chanoine de Geneve pour ratifier en presence du Pape Boniface VIII. et de Charles Roy de fr^{ce} le Compromis fait par le d^{te} Comte, et Humbert Dauphin de Vienne, et Beatrix Dame de Faucigny en la personne du d^{te} Roy pour faire la Paix entr'eux. 17. 8 br^e. — 1301

N^o 21

Déclaration faite aux Commissaires députés par le d^{te} Charles de France par ceul du Comte Amédée de Savoie, et du d^{te} Dauphin de ne vouloir se departir du Compromis par eux fait, en la personne du d^{te} Charles sur les nouvelles propositions par eux faites, aux s^{ud} Commissaires. — 1302

N^o 22

Procès fait pardevant les s^{ud} députés par le d^{te} Charles de fr^{ce} arbitre élu pour la termination des differends survenus entre les s^{ud} Comte de Savoie, et Dauphin de Vienne tant à son nom, que de Beatrix Dauphine, Dame de Faucigny pour regard des excès et violences faites par le d^{te} Dauphin, et les continuels attentats qu'il commettoit au prejudice du d^{te} Comte, après la sentence, soit Paix prononcée par le d^{te} Charles. Mars — 1302

Laques 2^eN^o 23

Ordonnance, soit Convention entre le Comte Amé de Savoie, Humbert Dauphin de Viennois et Beatrix Dame de Faucigny par laquelle ils se sont obligés de réduire in pristinum tous les attentats faits après la sentence, soit paix prononcée par Charles fils du Roy de fr^o et de ne point se départir du Compromis fait en sa personne. 3. Avril — — — — — 1302

N^o 24

Lettres du d^o Charles de fr^o de Commission aux Archevêques de Viennois, et de Carintaise de prendre connoissance des nouveautés violences et hostilités faites par le d^o Dauphin sur les terres du C^o de Savoie après la sentence de Raia par lui prononcée et de faire monition au d^o Dauphin de desister d'icelles sous les peines portées par le Compromis. 11. May — — — — — 1302

N^o 25

Commission donnée par le d^o Charles aux personnes y nommées de proceder à l'examen des témoins touchant les nouveautés commises de la part du Comte Amé de Savoie et d'Humbert Dauphin sudt. en contrevenant au Compromis fait en la personne du d^o Charles, avec ordre aux parties de réduire les choses in pristinum, et inhibition de rien innover pendant le d^o Compromis. 13. X^obre — — — — — 1302

N^o 26

Lettres du sudt. Charles de fr^o arbitre élu pour la termination des differends survenus entre le Comte Amé de Savoie, Humbert Dauphin de Viennois, et Beatrix Dame de Faucigny après la sentence, soit paix par lui prononcée, par lesquelles il fait inhibition aux sudt. Comte, et Dauphin de ne rien innover, ni de se faire aucune invasion sous les peines portées par le Compromis, et sentence sudt. 10. May — — — — — 1303

N^o 27

Lettres des Comm^{es} députés par le d^o Charles de monition à Amé Comte de Savoie, Humbert Dauphin, et à Beatrix Dame de Faucigny, pour comparoître devant eux dans la Ville de Lyon dans la Galerie de l'Eglise Cathédrale, pour proposer leurs droits dépendamment du Compromis fait en la personne du d^o Charles pour la termination des differends entre eux survenus après la paix par lui prononcée. 21. Juillet — — — — — 1303
autres lettres d'approbation de comparoître en date du 3. septembre

N^o 28

Compromis fait par le Comte Amé de Savoie Jean fils du d^o Dauphin à son nom et du d^o son pere Beatrix de Savoie son Ayeule Ugon son frere seign^r de Faucigny Berard et d'Allexaun, Guid autre fils du d^o Dauphin Jean de Chalon et le Comte de Geneve en la personne du Pape Clement V. pour terminer les differens qu'il y avoit entre eux pour regard de certains Chateaux, Villes, et lieux

Laquel 2.

entr'eux contestés. Le d^t. Compromis tenuise dans la
Ratification d'icelui faite par le d^t. Dauphinin Beatrix
de Savoie, et par ugon fils du Dauphin Humbert du
3. May 1306. 21. fevrier ----- 1305

N^o 29

Bulle du Pape Clement. v. de Commission aux
Abbes de Cîteaux, et de Cluny de faire observer la Trêve
par lui ordonnée en execution du Compromis fait. en
sa personne par le Comte Amé de Savoie, et par le d^t.
Dauphin et leurs adhérens pour la terminacion des
différends qu'il y avoit entr'eux pour regard de
certains Chateaux, terres, et lieux contestés, comme
aussi pour faire publier la d^t. Trêve dans les sud^s.
Chateaux, terres, et lieux. 28. fevrier ----- 1305

N^o 30

Requisition faite par les Commissaires
dépütés par le d^t. Pape arbitre élu pour la terminacion
des différends entre le d^t. Dauphin et ses adhérens d'une
part, et le d^t. Comte de Savoie et ses adhérens d'autre
pour la restitution des Chateaux, terres, et lieux que
chacun des d^s. parties avoit occupés sur l'autre
pendant la Trêve prononcée par le d^t. Pape, et
spécialement l'abbaye et village d'Ambourney.
13. y bre ----- 1305

N^o 31

Submission passée par Guichard
sire de Beaujeu de restituer au Comte de Genève le
Chateau d'Orls, et ses dépendances qu'il tenoit en dépôt,

et ce après que la Paix seroit conclue entre le Comte de
Savoie, et le d^t. Comte de Genève ----- 1305

Traité anciens
avec la France, les Dauphins
et autres Princes confinants
au Duché de Savoie
Laquel 3^{me}

N^o 1

Intimation faite par les abbés de
Cîteaux, et de Charly de la Bulle du Pape Clement.
v. de prolongation de la Trêve entre le Comte Amé
de Savoie et Humbert. Dauphin de Vienno, et leurs
adhérens, datée à C^t. Cieric près de Lion le 28. Avril
1306. y tenuise, avec monition pour l'observation
d'icelles, sous les peines portées par le Compromis
fait en sa personne, et de l'excommunication. ----- 1306

N^o 2

Lettres des delegués du d^t. Pape de Commis-
sion à l'archevêque de Grenoble, et à Renaud de Vaud
archidiaque d'Auxerre, ses Nonces de se rendre
personnellement près du Dauphin Jean, et de Belles

Baquet 3.

Monfort de la Baix conclue entre lui et le Comte Amé
de Savoie avec ordre de ne point l'assister au Cas qu'il
voulut y contrevenir
15. g^{bre} 1308 g. 10^e - 1308

H

N^o 9.

Declaracion faite par le d^e Comte de
Savoie et Hugue Dauphin sur le fait du Chateau de
Beaufort de la Val d'Aoste, et du peage de St Maurice
qu'ils avoient dejà convenu par la Baix entr'eux
conclue. 15. g^{bre} 1308

N^o 10

Soumission passe'e par Humbert. e.
de Malbech de remettre au d^e Dauphin le d^e Chateau
a lui remis en depôt en execution de la Baix conclue
entre le d^e Dauphin et le Comte Amé de Savoie,
tant au Cas qu'il s'effectua le mariage convenu dans
le d^e Craite entre le d^e Dauphin et une des filles
du d^e Comte de Savoie que dans celui qu'il n'eut point
son effet. 15. g^{bre} 1308

N^o 11

Ratification d'Edoard e.^{te} de Savoie
sous l'aveu du Comte Amé son Pere de tous les
departements renonciations, accords et Conventions
faites entre le d^e Amé et Beatrix Dauphine fille
de feu Comte Pierre de Savoie et Guigue Dauphin
de Vicence e.^{te} de Faucigny. 28. g^{bre} 1308

N^o 12

Promesse faite par Beatrix Dauphine
et Hugue Dauphin e.^{te} de Faucigny que Marie fille du
Comte Amé de Savoie observera la Cession par elle
faite en faveur du Comte Edoard son frere de tous
les droits qu'il pouvoit pretendre sur tout le Comte
de Savoie, et autres biens fidelites, hommages, et
juridictions que le d^e Comte possede. g. 7^{bre} 1309

N^o 13

Cession faite par le sudd^e Dauphin et
Beatrix de Savoie au d^e e.^{te} Edoard en execution de
la Convention entr'eux passe'e et en recompense
des Chateaux, et lieux de Beaufort, et Lullin de tous
les droits qu'ils pouvoient pretendre sur le Comte
de Savoie, Chateaux, et lieux possedes par le d^e Comte
tant de ce que delà les monts, tant par succession
du d^e Comte Pierre de Savoie et de la mere de la d^e
Dame Beatrix, et tant par testament, qu'ab intestat
et ce non obstant que le mariage conclu entre
le d^e Dauphin, et la princesse Marie e.^{te} de
Comte Edoard ne fut encore effectue. g. 7^{bre} 1309

N^o 14

Compromis fait par Amé Comte
de Savoie et le sudd^e Dauphin en les personnes y
nommees pour traiter la Baix et terminer les
differends qu'il y avoit entr'eux. fevrier 1310

Baques-3^o

Prorogation de trêve d'une année entre
le Comte Amé de Savoie et Jean Dauphin de Viennois
pour la termination de leurs differens par la medi-
ation du Comte Guillaume de Geneve et d'Hugues
Dauphin Siegl. de Faucigny. 1310

Declaration du d^t. Hugues d'avoir
reçu du d^t. Comte Amé la Baronnie de Beaufort. en
execution de la pais, et accord fait. entr'eux -
comme aussi d'être satisfait. de tout ce qui est -
porté par icelle, à la reserve de la Vol. de Marie
son Epouse fille du d^t. Comte de Savoie. 7 bre. 1310

Quere faite par les Procureurs du d^t. Comte
d'avoir reçu d'Hugues Dauphin le Testament de feu
Pierre Comte de Savoie qui devoit être remis au d^t.
Comte suivant la Pais entr'eux faite. 1310

Traite de ligue offensive, et défensive entre
Jean Dauphin de Viennois, et Guid Siegl. de Montagny
son frere, et Philippe de Savoie Prince d'Achaie contre
nous, excepté de la part du Dauphin, l'Empereur le
Roy de France, le Roy de Sicile, le Siegl. de Chalon, le
Siegl. de Merceur, le Comte de Forcal, Aymar de -
Beitiers Comte de Valentinois, l'Archeveque de Viennois

et le Marquis de Saluces, pendant que Marguerite sa
femme sœur du d^t. Dauphin, et ses enfans seroient
en vie, et de la part du Prince d'Achaie, l'Emp. le
Comte de Savoie, et tous ceux de sa Maison et leurs
heritiers, le Siegl. de Beaujeu, ses Oncles, et Cousins
de Bourgogne, le Comte de Valentinois, le Marquis
de Monferrat, et les habitants de Quiers. 10. fevrie. 1311

Prorogation de Trêve accordée par les
Commisaires d'Henri Roy des Romains aux fins de
regler les differens, et faire la pais entre le Comte
Amé de Savoie et Jean Dauphin de Viennois à la
forme de celle faite auparavant, par la mediation
de Philippe Roy de France, sous la condition que leurs
adherens, les Baillifs, et Chatelains prêteroiient
serment pour l'observation de la d^t. Crève. 19. May
et 17. Juilles. 1311

Ratification de Philippe Roy de fr^{ce}
du Traite d'union, amitié, ligue, et Confederation fait
entre lui, et Henri VII. Roy des Romains par le
moien scavoir de la part du Roy de fr^{ce} de Louis aîné
de Robert Comte de Clermont, son Oncle, et Pierre de
la Tily archidiaque de Catalogne, et de la part du Roy
des Romains, de Jean de Flandre Comte de Namur et
Simon de Marville Tresorier de Metz fait à Paris
le 23. Juin 1310. y tenorisé par lequel, entr'autres
choses ils ont convenu que le Roy d'Allemagne
recevra le d^t. Roy de fr^{ce} comme Comte de Bourgogne
en son homage, comme du droit du d^t. Roy de France,

de la Comté de Bourgogne en la manière que ses
 Baquet 3^e Antecessors Comtes de Bourgogne l'ont fait au Roy
 d'Allemagne et à ses predecesseurs. 14. Juin --- 1311

N^o 21

Ratification de Jean Dauphin de
 Vienne de la Trêve ordonnée par Henri Roy des
 Romains entre lui et le Comte amede de Savoie
 le 17. Juillet 1311. 19. Août. --- 1311

N^o 22

Bref du Pape Clement. v. d'exhortation à
 Edouard fils aîné du Comte de Savoie et au Dauphin de
 Vienne d'observer la Trêve d'un an pour traiter la
 pais entre eux. 29. Juin --- 1312

N^o 23

Déclaration faite par les Commis-
 saires deputés par le Comte de Savoie et par Jean
 Dauphin de Vienne que les d^s parties ne devront
 faire aucune réparation aux Bâties de Larem et de
 Montreton pendant les Trêves entre eux faites pour
 traiter la pais. --- 1313

N^o 24

Traité de trêve entre le d^t Comte et Edouard son
 fils aîné d'une part, et Jean Dauphin de Vienne
 d'autre conjointement à leurs adherents à durer
 depuis le 14. Juillet. jusqu'à la Toussaints et pour un an
 après sous les conditions y spécifiées. 14. Juillet --- 1313

N^o 25

Transaction entre Guillaume de Jouville
 seign^r de Gex d'une part, et Jean Dauphin de Vienne et
 Hugue seign^r de Faucigny heritier universel de la Dame
 Beatrix son aïeule maternelle sur les differens qu'il y
 avoit entre eux pour l'observation par le d^t seign^r de
 Gex demandée des Conventions passées entre lui et
 Humbert de Gex la Dame Anne son épouse et la
 Dame Leone sa mere en vertu desquelles ils s'étoient
 promis une défence reciproque de leurs Etats contre
 tous, et spécialement contre le Comte de Savoie, ses
 adherents, et successeurs, et de ne faire guerre trêve
 ni pais les uns sans le consentement des autres, et
 lesquelles furent déjà autrefois par les d^s parties
 ratifiées, et confirmées, et en même tems les d^s Dau-
 phins avoient promis de faire assignation au d^t seign^r
 de Gex des 200. Livres de Geneve de Cense annuelle sur sa
 Terre de Faucigny en recompense du Chateau de Versoie
 par laquelle le d^t Guillaume de Gex quitte les d^s Dauphins
 et ses successeurs de la sudd^e obligation, même de la
 sudd^e Cense moyennant la somme de 750. Livres de
 Geneve pour une fois tant seulement, pour le
 paiement desquelles ils lui ont assigné 300. Livres
 de Cense annuelle sur la Terre du Genevois appar-
 tenant au d^t seign^r de Faucigny avec une maison,
 lesquelles sera tenu reconnaître en augmentation du
 fief, et mandement de Gex, et pour icelles en prêter
 hommage au d^t seign^r de Faucigny, et tout ce que dessus
 avec terme de rachas, moyennant la reciproque
 restitution de la sudd^e somme de 750. Livres et du
 sudd^e Chateau de Versoie. 23. Août. --- 1313

Laquet 3^eN^o 26

Ordre de Philippe Roy de fr^{ce} à Jean -
Dauphin de Viennois de rendre au Comte amé de Savoie le Chateau de Montrevel en Brogne le 2. May 1314

N^o 27

Traité de Paix entre les d^s Comte de Savoie, Dauphin leurs allies, et adhérents fait à médiation de Bertrand Evêque de Carcennes Guillaume Evêque de Grenoble Philippe Prince d'Achaie, et de Guidallamand seig^r de Valbonne sur les querres et différends survenus entr'eux à cause que le d^t Comte disoit que le Dauphin lui avoit induement occupé le Chateau lieu et mandement de Montrevel en Viennois le fief de Brochage la Maison forte de St. Laurent en Viennois celle de Brusie au mandement de Voiron et généralement divers autres Biens et droits à lui appartenants, et par contre repliquoit le Dauphin que le d^t Comte lui avoit semblablement occupé le lieu d'Amboynay les fiefs de Malbech de Villeneuve de Mars de la Balud et de Chandieu le Chateau de St. Jean de Bournay en Viennois le fief d'Hautvillar au diocèse de Grenoble la Bastie de Montbrison au mandement d'Avallon le fief d'Entremont au d^t Diocèse et généralement divers autres Biens et droits à lui appartenants desquels ils s'en demandoient une restitution reciproque par lequel il a été convenu qu'ils y participeroient au d^t Comte la v^o d'Amboynay le Chateau et lieu de St. Jean de Bournay les fiefs de Malbech de Villeneuve du Mars de la Balud de

1181

1181

Dolomieu d'Arvillar d'Entremont et de Brusie à condition qu'il feroit démolir la Maison forte de ce dernier lieu et l'Isle de Ciers de côté de St. Genis, Et par contre au d^t Dauphin le Chateau de Denteniere et de St. Laurent en Viennois les fiefs de Montrevel de Meissien et de Brochage à condition que le d^t Comte feroit démolir la Bastie de Montbrison et que le d^t Dauphin ne pourroit bâtir aucune forteresse du côté des Mallettes et dans tout le mandement d'Avallon qu'ils se feroient une quitance reciproque des dommages qu'ils s'étoient causés que l'hommage de sire de Choyre et de Villars demeureroit indecis que 10. Gentils hommes de chaque côté jureroient l'observation du present Traité et qu'ils le feroient ratifier scavoir de la part du d^t Comte par Edoard et Aymon ses enfans et par Philippe de Savoie Prince d'Achaie et de la part du d^t Dauphin par Hugues et Guid ses freres. 10. Juin 1314

N^o 28

Traité de Ligue et Confédération perpétuelle entre le Comte amé de Savoie Edoard sire de Brauge et de Coligni et Aymon ses enfans et Berard sire de Marquiel Connétable de Champagne par lequel ils ont établi entr'eux une reciproque et perpétuelle défense contre tous à la reserve du Roy de France du Roy d'Angleterre et autres y spécifiés. 5. Aoust 1314

Baquet 3^eN^o 29

Obligation passée par le Comte
Ame' de Savoie et Jean Dauphin de défendre
contre tous le Roiaume d'Arles au nom de l'Emp.
tant que l'Empire sera vacant. que non. 17. gbre. 1314

N^o 30

Traité de Ligue et Confederation entre les
mèmes contre quicqu'il soit qui tenteroit d'invaier
le Roiaume d'Arles au prejudice de l'Emp. 17. gbre. 1314

N^o 31

Donation faite par Hugues seig^r de
Faucigny en faveur de Guillaume de Donville
seig^r de Gex en augmentation du fief qu'il tient
de lui et de l'hommage lige auquel est tenu envers
le d^e seig^r de Faucigny ensuite d'une convention
faite entre eux de 300. livres de terre de rente
annuelle et perpetuelle sur les revenus des terres
que le d^e seig^r de Faucigny possède de la Bonneville
jusqu'à Montjoie et dans les paroisses de Bonne
ville de Marigny de Borchier de Cuel de Marnaz
et autres y nommés, avec la jurisdiction sur les
hommes et habitants dans les sudd. paroisses et
autres prerogatives y spécifiées. 13. Juin 1317

N^o 32

Traité entre Guillaume Comte de Geneve
et le sudd. Dauphin pour eux, leurs heritiers, et

successors jusqu'au 3^e degré de confirmation des
conventions passées entre leurs predecesseurs, savoir
Guillaume Comte de Geneve et Aymon et de Faucigny
Bentrit Dauphin de Vienne Dame de
Faucigny, et Jean son fils avec Ame' Comte de
Geneve, et le sudd. Hugues pour la defense de leurs
respectifs Etats. 11. Juin 1318

N^o 33

Traité d'alliance et Confederation entre
Louis de Savoie seig^r de Vaud, et Rodolphe Comte de
Neuchatel pour l'espace de 5. ans contre tous,
promettant de s'aider en toute occasion à la
reserve contre le Roy des Romains Leopold
d'Autriche et les Sribourgeois. 2. May 1319

N^o 34

Ordre de Jean Dauphin de Vienne à
Pierre seig^r d'Haut Villars de reconnaître du
Comte Ame' de Savoie le fief d'Haut Villars et
ses dependances parvenu au d^e Comte en vertu
du traité de paix entre eux faite. 23. Juin 1319

N^o 35. 9^e

Transaction entre Ame' Comte de Savoie et son fils, et de ses
adherens d'une part, et Hugues Dauphin de Vienne seig^r de Faucigny à son nom, et de Bentrit
Dauphin fils de Bentrit Comte de Savoie, et de ses adherens de l'autre, sur les différends qui y
avoit entre eux pour regard des places de Faucigny, Bonna, Monthaux, Bonneville,
Châtillon de Gredy, Morge, le Vieux et autres lieux par lesquels les sudd. Dauphins avoient de leur part
de côté de l'autre de la Montagne de Sion jusqu'à l'abbaye ou allumage, que les Comtes prétendoient leur
être restés à cause que les sudd. Comtes n'avoient pas voulu reconnaître les sudd. Dauphins sans leur consentement.

Laquelle d'Amédée de Savoie en otage pour la libération
d'Amédée de Roitiers fils du d^e Comte Aimar fait prison-
nier par le d^e Comte de Savoie à l'occasion de la guerre
avec le Dauphin. 8. x^{bre} 1322

N^o 6

ORDRE du Comte Amédée de Savoie à ses Bail-
lifs de Savoie et de la Novalaise de mettre en liberté
Amédée de Roitiers Comte de Valentinois et Ermon
s^{ie}gn de Clarieu détenus prisonniers de guerre
moïennant une obligation de payer la somme de
8⁰⁰ florins convenus pour leurs chargements et
rançon, à condition qu'ils ne pourroient plus servir
contre le d^e Comte dans la guerre qu'il avoit avec
le Dauphin de Viennois. Mars 1323

N^o 7

PROMESSE d'Henri Dauphin Evêque de
Metz et de Guignes Dauphin de Viennois son
neveu de payer 8⁰⁰ flor. d'or à Aimar de Roitiers
Comte de Valence par celui cy païés pour la rançon
d'Amédée de Roitiers son fils qui étoit prisonnier
du Comte Amédée de Savoie. 29. Juillet 1323

N^o 8

Autre du Comte Edoard de Savoie d'observer
les Conventions passées entre lui et le Comte de Forest
par lesquelles ce dernier et ses successeurs étoient
obligés de donner un secours de Troupes au d^e Comte
de Savoie aux dépens pourtant de celui cy. 28. Avril 1323

N^o 9

Convention entre le sud^e Comte Edoard
et Philippe de Viennois par laquelle celui cy se soumit
de tenir en fief du d^e Comte le mandement d'Ancoireville
avec le manoir et moitié Empire et totale juridiction
conjointement à 400. livres dépendantes d'iceux
sous les reserves y contenues. 14. Avril 1326

N^o 10

Treuve accordée par Guid Dauphin de Viennois
au d^e Comte Edoard à durer pour le temps y spécifié afin
qu'Aimar s^{ie}gn de Breffieu et Hugues de Breffieu
s^{ie}gn de Vinville puissent achever le Crainte de paix
par eux entrepris entre les d^e Comte et Dauphin
et leurs adhérens et Confédérés. 29. 8^{bre} 1327

N^o 11

Autre par le même au d^e Comte et à ses
adhérens et Confédérés sçavoir Pierre Archevêque
de Lion, Aymon de Savoie s^{ie}gn de Breauge, Louis
de Savoie s^{ie}gn de Vaud, Les Citoyens et Villes de
Genève, d'Ambournay et de St Germain à
commencer le 18. Janvier et durer jusqu'à la 15^{me}
de Pentecotes afin de traiter la paix entre eux.
15. Janvier 1328

N^o 12

Lettre de Philippe Roy de fr^{ce} à Aymond
de Savoie frère du d^e Comte Edoard de Créance en faveur
de Guillaume Flotte s^{ie}gn de Revel et Guid Chevrier par

Paquet A

lui députés pour conclure la Paix sur les différends -
entre le d^t Comte Edoard, et le Dauphin sud^t 26. Jan. 1328
N^o 12 61

N^o 13

Prorogation de Crève accordée par Henri
Dauphin Baron de Montauban entre le d^t Comte
Edoard et Guid Dauphin de Viennois à durer jusqu'à
le dimanche avant la fête de la Nativité de s^t
Jean Bapt^e 1328

N^o 14

Lettres de Philippe Roy de fr^{ce} par lesquelles
ils obligent de rendre et rétablir prisonnier du
Dauphin de Viennois Robert de Bourgogne son
frere dans le temps y fixé au cas qu'on ne pût conclure
la paix entre le d^t Dauphin et le Comte Edoard de
Savoie et de faire observer par le d^t Robert de
Bourgogne le Traité fait à médiation de la Reine
Clemence et de la Dame d'Arlay pour la liberation
du d^t Robert prisonnier de guerre du d^t Dauphin et
de lui faire délivrer les 50 florins promis dans
le d^t Traité pour sa rançon comme aussi de faire
rendre au cas que dessus Jean sire de Blancy,
Geofroi de Blesis, Odet de Graney et Jeannet de
Commerre aussi prisonniers de Guerre du dit
Dauphin en la même forme et manière que le
d^t Robert de Bourgogne. 1^{er} Juin 1328

N^o 15

Lettres du même de Commission à Guillaume
Flotte S^gl de Revel et à Guid Chevrier ses Comm^{es} pour

la decision, et termination des différends survenus entre le
Comte Edoard de Savoie et Guieres Dauphin de Viennois
de se rendre aux Paix des d^t parties et de se faire reconstruire
le Chateau de s^t Germain, et tous les autres Chateaux, lieux
fiefs, arrière fiefs, prisons, rançon des prisonniers, et autres
choses en question, et de les réduire sous sa main Royale
afin de les rendre ensuite à qui de raison. 8^{er} Mars 1329

N^o 16

Acte de remission du Chateau de s^t Germain
faite par le d^t Comte Edoard et main de Guillaume
Flotte S^gl de Revel et de Guid Chevrier Commissaires
dépütés par Philippe Roy de France Arbitre élu par
le d^t Comte et Dauphin sud^t pour la decision des
guerres et différends survenus entr'eux, et leurs
Ancêtres ensuite des soumissions par eux passées
et sous les protestations, et conditions y spécifiées
du 9^{er} Mars 1329

N^o 17

Requisition faite par Philippe
Evêque Evêque du d^t Comte Edoard aux
Commissaires députés comme cy dessus de ne point
quitter le Comte de Savoie et le Dauphiné où ils
s'étoient rendus d'ordre du d^t Roy pour réduire sous
sa main Royale les Chateaux et lieux en question
jusqu'à nouvel ordre du d^t Roy. 6. Juin 1329

N^o 18

Extrait des Lettres produites par le d^t Comte
Edoard par devant Guillaume Flotte et Guid

Chevier Commissaires deputés pour la terminacion
 Caquet des sudd. differens - - - - - 1329

N^o. 19

Propositions et demandes faites par Guignes
 Dauphin de Viennois contre le Comte Edouard de Savoie
 par devant les sudd. Commissaires par lesquelles le d^t.
 Dauphin demandoit la Ville et Chateau de Geneve qui
 estoient de l'Evêque homme lige du d^t. Dauphin et le
 Chateau du Comte de Geneve aussi son homme lige les
 Chateaux et lieux de Cessens de Corbieres de Gruffie de
 la Roche de Galliard d'Annemasse Quin Cruscille la
 Balme Cernier Chaumont Kusnilly en Albanais -
 de Chamagne et plusieurs autres Chateaux et lieux
 du Comte de Genevois que le d^t. Comte de Geneve tenoit
 de son fief les Chateaux et lieux de St. Germain de
 Balhon de Grancomfort la Maison de Brestenais le
 passage de Varcy la Combe et route de Pierre de Barde-
 neche la Maison forte de Sain les Chateaux de Tolron
 et Voiron de Salavies de Septicorne de St. George -
 d'Espereanche de la Ville et lieu d'Ambournay de
 Malbec de Cheseneuve de St. Aubin de la Villeneuve
 du Marc de la Calud de la Maison forte de Dolomieu
 de St. Jean de Bournaz d'Arvilars d'Entremons de
 l'Isle de Ciers de Versoy de Chatillon de Michaille de
 la Cluse de la Maison de la Ravete à Rougemont
 et autres pretentions y spécifiées

Avec les réponses faites par le Comte Edouard aux
 sudd. propositions article par article.

Et les repliques et contre repliques des sudd.
 Comte et Dauphin - - - - - 1332
 en 1332.

N^o. 20

Requisition faite de la part du Comte
 Aymon de Savoie à un des Commissaires sus énoncés
 sur l'infraction des Croves de la part du seign^r de
 Villars aiant ses hommes pignores sur ceux de St.
 Martin de Fraise appartenans au d^t. Comte 28 Jan. 1330

N^o. 21

Traite d'alliance entre Odon Duc de
 Bourgogne Comte d'Artois et Amé Comte de
 Savoie pour la reciproque defense de leurs Etats
 3. Avril - - - - - 1330
 avec la promesse de fournir du secours à Jehan d'Artois
 pour le secours de St. Omer N^o. 22

Informations soit propositions et
 demandes faites par le Comte Aymon de Savoie
 par devant les sudd. Commissaires de Philippe Roy
 de France arbitre élu pour terminer les differens et
 querres qu'il y avoit déjà entre les Ancêtres du dit
 Comte de Savoie et Dauphin pour regard des Chateaux
 et lieux de Montblanc de Faucigny de la Bonneville de
 Bonne de Lullion d'Alinges le vicus de Chatolet de Crodoz
 du Boul de Broringe d'Hermance de Coupé de Gex et
 généralement de tous les fiefs et Biens que le seign^r de
 Faucigny possédoit depuis Ciffel jusqu'à Fribourg en
 Allemagne des lieux et Biens que tenoient Guichard
 et Aymar d'Anthon seign^r de Gordan, savoir Gordan
 la Bastie de Charnaux la Ville Larviffe et mandement
 de St. Maurice d'Anthon le passage de Gramont et les
 fiefs de Varay de Villars de Moray de Mondidier de
 Versay la Maison forte de Volagne le lieu de Girieu le

Baquet 1^o Chateau Bourg, et mandement de Valsalieu les lieux de Virieu, et de Charvonnay, la Bastie de Cluse, et Laurens en Viennois, le lieu, et mandement de Varei, le fief d'Arrie de la Balme, le lieu, et mandement d'ambouray, le Chateau et lieu de St. Germain, les droits, et juridictions sur la Ville de Geneve, et autres pretentions y specifies

1330

N^o 23

Ordre de Philippe Roy de France au Baillif de Macon de ne point molester le Comte Aymon de Savoie pour le paiement de la Garde des Chateaux mis sous sa main R^{le} a l'occasion des differens avec le Dauphin de Vienne. 11. Aoust.

1331

N^o 24

Prolongation de Crovee accordée par Guignes Dauphin de Vienne avec Aymon Comte de Savoie pour la decision des differens qu'il y avoit entre eux remis à l'arbitrage du d^t Roy de fr^{ce} 6. May.

1332

N^o 25

Traite de paix faite entre le Comte Aymon et Humbert Dauphin sud. à mediation du Comte amé de Geneve, d'Antoine de Clermont C^{te} de la Bastie en Albanais, et de Philippe Brovane de la part du d^t Comte, et d'Humbert de Cholay C^{te} de Bourboringe, et d'Amblard de Beaumont de celle du d^t Dauphin, par lequel ils ont confirmé l'autre traite fait entre le Comte Amé Bere du d^t Aymon, et Jean Bere du d^t Dauphin en tous ses points et ils ont convenu: 1^o que le d^t Comte cederait au dit

Dauphin les Chateaux et lieux de Montlucl et Girieu à la reserve du fief de Chatillon en Chautagne.

2^o que le d^t Comte et le sieur de Beaujeu restiteroient à Maycul, et Guillaume d'Arrie les terres à eux appartenantes.

3^o que la Bastie de St. Jean de Vien seroit démolie

4^o que le Dauphin renonceroit en faveur du d^t Comte les droits qu'il pourroit pretendre sur les Chateaux et lieux de St. Germain, et d'amberieu et toutes leurs dependances.

5^o que les otages, et rançon des prisonniers de Guerre non paicé seroient nulles.

6. que le Dauphin cederait les fiefs de Ballon, et de Grandconfort.

7^o que le d^t Dauphin seroit tenu de destiner une recompense au d^t Comte pour le sud. Chateau de Girieu près des Fontaines au mandement de St. Euphorien.

8^o que les differens des fiefs des sieurs de Villars, et de Beauregard seroient remis à l'arbitrage du Roy.

9^o qu'il seroit rendu au d^t Comte la Bastie de Cluse.

10. Que le d^t Comte rendroit les fiefs du Comte de Geneve.

11. Que le d^t Comte renonceroit à l'hommage et droit

de fief de la Baronnie de Saucigny, et à tous droits

qu'il pourroit pretendre sur les Chateaux et lieux

de Maximieu, et du Bourg et Christophle, et en

recompense le d^t Dauphin lui paieroit 30. livres

Cournoises dans le termoy specifies, et pour s^{er}ete du dit

paiement il retien droit sur les Chateaux de Monthoud, de

Ballon, et de Grandconfort.

12. Que le d^t Dauphin paieroit au d^t Comte autres

30. livres Viennoises pour la Dot, et arriereges du

1334

26

Doüaire de la Princesse Marie Dame de Faucigny.
 Paquet. N^o 13. Que l'un des d^s. Princes ne pourroit acquiescer sur
 les Etats de l'autre, et ainsi que Ligue seroit faite
 offensive, et défensive pour la conservation de leurs
 Etats respectifs.

Avec les articles préliminaires convenus par les
 susnommés Princes le 2. May 1334. 7. May --- 1334

Et la Confirmation du d^s. Comte, et prorogation
 des termes pour le paiement des sommes portées par
 le sud^t. Traité du 7. g^{bre} 1333.

N^o 26

Lettre d'Humbert, Dauphin de Viennois écrite
 à Catherine de Viennois Princesse d'Achaïe, et à Jacques
 Prince d'Achaïe, par laquelle il leur déclare que ce
 qui s'est fait près de Grangians ne sera préjudiciable
 aux droits des d^s. Princes. 8. x^{bre} --- 1334

N^o 27

Convention entre les sud^s. Dauphin
 et Prince d'Achaïe, par laquelle il fut établi entre eux
 qu'ils se remettroient les malfaiteurs des Païs respec-
 tifs de Savoie, et Dauphiné qui s'y seroient réfugiés
 pour être traduits dans le Païs où ils auroient delinqué
 et y être châtiés selon leurs Crimes. 13. fevrier --- 1335

N^o 28

Submission passée par le d^s. Dauphin
 de rendre au Comte Aymon de Savoie les Châteaux, et
 lieux de Monthoud, de Ballon, et de Grandconfort. au cas
 qu'

qu'il ne paie au d^s. Comte les 20. Livres portion des sommes
 promises dans le Traité de paix dernièrement fait entre
 eux. 11. g^{bre} --- 1335

N^o 29

Ordre d'Humbert, Dauphin à son Châtelain
 de la Bastie de St. Denis sur Albarone de faire, et
 laisser jouir le Comte Aymon de Savoie des mandem^{ts}
 de St. Germain d'Amberieu, et des autres lieux cédés
 au d^s. Comte par la paix dernièrement faite entre eux
 13. g^{bre} --- 1335

N^o 30

Remission faite par le d^s. Dauphin à tous
 ceux qui s'étoient obligés envers le Comte de Savoie, et ses
 gens pour otages et ransoms attendu que dans la Paix
 sud^t. les d^s. obligations furent déclarées nulles. 13. g^{bre} --- 1335

N^o 31

Ordre du d^s. Dauphin à Hugues de Geneve et
 d'Anthon, et de Varcy de rendre, et faire rendre à
 Aymon Comte de Savoie son Oncle maternel tous les
 biens et revenus qui furent pris en temps de guerre
 sur les Etats du d^s. Comte ou qui ont été illicitement
 occupés depuis la conclusion de la sud^t. Paix. 13. g^{bre} --- 1335

N^o 32

Requisition passée par le d^s. Dauphin au
 sud^t. Comte de Savoie de lui rebâcher les Châteaux de
 St. Martin de Frappe, le péage de Varcy et le fief de
 Betzenens, et leurs dépendances, et de remettre le tout.

entre les mains de son Baillif de Briançon en execution
de la Paix faite entre'eux.

Avec le rocen du d^e. Baillif de ce que dessus. 200 l^{rs}. 1335

Crequis tra il Conte de Savoie & le Dauphin de Viennoise par un
pu l'annee par mediation de Philippe Re de France & Martin de Sully 1328

Traité anciens
avec la France les
Dauphins & autres Princes
confinants au Duché de

Savoie
Laquel 5^{me}
N^o 1

Déclaration de Philippe Roy de France
que le Comte Aymon de Savoie pouvoit. Valler assister
dans la guerre contre le Roy d'Angleterre sans prejudice
de l'hommage qu'il devoit au d^e. Roy pour 200. Marcos
d'argent. de revenu annuel attendu que le d^e. hommage
n'estoit pas lige comme celui qu'il devoit au Roy de fr^{ce}
pour 2500. livres de rente assignées sur la Terre de
Maulverrier. 25. Juin 1337

N^o 2

Traité entre le Comte Aymon de Savoie et
Humbert Dauphin de Viennoise par lequel ils ont confirmé

tous les articles portés par la dernière paix entre'eux
faite et ils ont convenu

- 1^o. que la limitation des Carres seroit faite selon ce qui
estoit porté par le sud^e. Traité.
- 2^o. Que les d^e. Traités seroient observés, et jurés par leurs
principaux sujets
- 3^o. Qu'ils se feroient reciproque hommage lige à la
réserve de la part du d^e. Comte de l'Eglise Romaine
de l'Empereur, des Roys de fr^{ce} et d'Angleterre, des
Archevêques de Lion, de Vienne, et de Besançon, et des
Evêques de Mâcon, de Maurienne, de Turin, de Genève
de Lausanne, d'Avrèze, et de Lyon, de Louis de Savoie Comte
de Vaud, de Jacques de Savoie Prince d'Achaïe, d'Edouard
de Beaujeu, des Comtes de Genève, d'Auxerre, de
Montfalcon, et de Castel Croix, et du marquis de
Montferrat, et de la part du Dauphin de l'Eglise
Romaine de l'Empereur, du Roy de fr^{ce}, du Roy Robert,
des Archevêques, et Evêques de Lion, de Vienne, d'Ambrun,
de Grenoble, de Valence, de Dijon, et de Genève, des Comtes
de Genève et de Forez, du Comte Aymar de Roitiers, de
Jean de Chalon, du Prince d'Oranges, d'Ugon de Genève,
d'Humbert de Thoyre, d'Aymar de Roussillon, et
d'Aymard de Clermont.

- 4^o. Qu'ils se feroient reciproque Inféodation et donation
sçavoir le d^e. Comte au d^e. Dauphin des Chateaux, et
lieux de s^t. Germain, des Alimes, de Luisandres,
d'Ordenas, d'Avenières, de l'Isle de Ciers, de Dolomieu
d'Arandaz, et de tout ce qui il lui appartenoit à
Amberieu, s^t. Lambert, et Roussillon, et entre les
Confins y spécifiés, et de 2^m. flor^{ds}. d'or de revenu annuel
en autant de Terres en Breffe, et le d^e. Dauphin au d^e.
Comte des Chateaux, lieux, et mandements de s^t.
Martin, de Luchet, de s^t. Dionis, de Chausson, de Lagieu,

Paquet 5^e De Chapey de Lucy, de St. André de Briord, de la Bastie de
Lonnas et de 2 flor. d'or de revenu annuel en autant
de cens de la Baronnie de Faucigni, à condition
de réciproque hommage lige à la mutation de chaque
Prince et sous diverses autres conditions y spécifiées
touchant la défense respective de leurs États. — 1337
7. 7 bre

N^o 3

Ordre d'Humbert Dauphin de Viennoise ses
officiers et sujets de donner secours au Comte Aymon
de Savoie et de l'assister dans la défense de ses États
et ce en exécution des engagements portés par la
Paix faite entr'eux. 8. 7 bre — 1337

N^o 4

Volume contenant une Convention entre
le Comte Amé de Savoie et le d^e Dauphin, par laquelle
celui-ci s'est obligé d'épouser la Princesse Marie fille du
d^e Comte, moyennant le Dot de 20 Livres de Viennois
avec hypothèque en cas de restitution d'icelle et de son
Domaine des Châteaux et lieux de Chatillon de la Bonne
Ville et de Lamson — 1339

Donation faite par le d^e Dauphin à la Dame
Beatrix de Viennois Dame d'Arlay sa tante des Châteaux
et lieux de Chatillon, Cluse, Lullin et Montfischer dans
la Baronnie de Faucigni, sous les pactes et conditions
y spécifiées. 2. août — 1343

Autre donation et Inféodation faite par le d^e
Dauphin à la s^udd^e Dame de Chateau et mandement
de Salanche en récompense des autres lieux s^udd^e que
pour lors étoient occupés par des tiers. 31. août. 1343

Contract. de Mariage entre Raymond de Beaux
Prince d'Oranges, et Jeanne fille du Comte Amé de Geneve
avec Constitution de Dot de 12 flor. d'or. 11. avril 1330

Ordre du Dauphin de Viennois aux Chateains de
Chatillon et Cluse de prêter le serment de fidélité à
Jean de Chalon seigⁿ d'Arlay par la mort de Beatrix
de Viennois sa mere. 23. 8 bre — 1332

Lettres de Jean Roy de France au Comte de Valence
Lieutenant du Dauphin de remettre à Jean de Chalon
seigⁿ d'Arlay les Châteaux et lieux de Chatillon et
de Salanche avec l'acte de remission du d^e Chateau de
Salanche du 13. Juin et 13. Juillet — 1335

Acte de remission du Chateau des Cluses au s^udd^e
Jean de Chalon ensuite des d^e Lettres. 13. Juillet 1335

Appointement pris entre les députés du
Comte Amé et ceux de Jean de Chalon Prince d'Oranges
par devant l'abbé de St. Ouen, le Baillif de Bourgo
gne et le Conseil du d^e Comte pour la terminacion des
différens qu'il y avoit. entr'eux touchant les Châteaux
de Cluses et de Salanche et les prétentions du d^e
Prince sur le Comte de Genevois. 1401. @ 1406.

N^o 5

Pleinpouvoir donné par le Comte
Aymon de Savoie et le s^udd^e Dauphin au Cardinal
Bennostrin pour terminer les différens survenus
entr'eux dépendamment du Combat qu'il y eut entre
leurs gens à Rilly au cas que les Commissaires sur ce
députés ne pussent convenir.

Prorogation du terme donné par les s^udd^e
Comte de Savoie et Dauphin pour terminer les d^e
différens.

autre Prorogation d'un mois accordée par
Baquet 5^e le D^t Dauphin pour le même fait. 28. May. 11
Juillet. et. 11. 7^{me} bre - - - - - 1340

N^o 6

Ratification du D^t Dauphin de
l'appointement et Trêves établies par les Evêques de
Grenoble et de Maurienne Commissaires du dit
Dauphin, et d'Aymon Comte de Savoie pour régler les
différends entr'eux dépendamment de la journée, et
Combat de Rilly. 13. Avril. - - - - - 1342

N^o 7

Vidimus de la déclaration de Philippe
Roy de France, qu'il n'entend avoir acquis aucun
droit, ni propriété sur le lieu où ses officiers ont fait
construire une muraille au bout du Pont de Macon
en la Terre Baronnie, et jurisdiction du Comte de
Savoie, et qu'il ne pourra apporter aucun préjudice
ni à lui, ni à ses successeurs. 6. 8^{bre} - - - - - 1342

N^o 8

Prorogation accordée par le sud^t
Dauphin pour la termination des différends avec
le Comte Aymon de Savoie et Doard de Cig^t de
Beaujeu pour regard du choc et Bataille de Rilly
11. avril - - - - - 1343

N^o 9

Procuration faite par le Comte Amé

de Savoie sous l'autorité de son oncle et de ses tuteurs
Louis de Savoie Baron de Vaud, et d'Améde Comte de
Geneve en la personne de Jean Bavaudis, pour exiger
les sommes qui lui sont dues par son ayeul Humbert
Dauphin de Viennois en vertu de la pais faite entre
le D^t Dauphin, et Aymon de Savoie Pere du D^t Amé
et pour quelles autres causes, et raisons que ce
soit. 15. 8^{bre} - - - - - 1344

N^o 10

Lettres de Philippe Roy de France de deputa-
tion du Doien de Lion, et du Juge de Macon pour terminer
avec tous leurs soins les différends survenus après la
Pais conclue entre le sud^t Dauphin, et le feu Comte
Aymon de Savoie en faisant observer la susd^t pais
24. Janvier - - - - - 1345

N^o 11

Autres du même de Cession, et remission faite
en faveur du Comte Amé de Savoie de tous les droits
qui appartenaient à Philippe Duc d'Orleans son fils
dépendamment du Testament de Mad^e Jeanne de Savoie
Duchesse de Bretagne fille unique du Comte Edward de
Savoie sur le Comte de Savoie, et ses appartenances
sur la Terre de Brange et autres terres, et Biens
qu'il possédoit au Roiaume de France, attendu l'accep-
tation faite par le D^t Comte le 25. février 1346.
de l'ordonnance du D^t Roy prononcée en 2^{bre} 1345.
y tenorisés, et ce moicennans la remission faite par
le D^t Comte des 2. livres de rente qu'il jouissoit sur
le Tresor de Paris de la maison de Vin estre desus
Gentilly près de la d^e Ville de Paris du Chateau de Millly
en auccis, et la somme de 20. l. en argent comptant. - - - - - 1346
juin

N^o 12Baquet 5^e

Lettres de Philippe Roy de fr^{ce} par lesquelles il promet de faire ratifier par les Ducs de Normandie et de Bourgogne, et par Philippe de Bourgogne, comme aussi par le Duc d'Orleans, et par le Comte de Bardez qu'ils seront en age, de la date des d^{es} lettres aux fêtes de Noël prochain la renonciation et accord fait entre le Comte Ame de Savoie, et Philippe Duc d'Orleans sur les droits qu'il pouvoit pretendre au Comté de Savoie, et Comtes de Bugeie, et appartenances par son laiz, ou institution de Beaune de Savoie Duchesse de Bretagne fille et heritiere de feu Odon Comte de Savoie. 7. Juillet. 1346

N^o 13

Promesse de Jean fils aine du Roy de France d'observer et accomplir le contenu dans les lettres du St. Philippe son Pere du 10. Août. 1343. y tenorisées touchant la succession du Dauphin à la forme de l'accord fait entre le St. Roy et Humbert Dauphin de Viennois. 16. g^{bre}. 1346

N^o 14

Traite de Confederation perpetuelle entre l'ades Duc de Bourgogne, et Jeanne de fr^{ce} Duchesse de Bourgogne d'une part, et le Comte ame de Savoie d'autre contre tous, à la reserve, sçavoir de la part des Ducs de Bourgogne, du Roy, et de la Reine de France de M^{te} de Normandie de Philippe de France, et de leurs fils, et de la part du dit Comte, de l'Empereur, du Roy de

France, de Louis de Savoie, du Prince de la Morée, du Comte de Geneve, et du seig^l. de Beaujeu. 16. Juin. 1347

N^o 15

Autre de confirmation de la sudd^e Confederation faite entre les d^{es} Ducs de Bourgogne et Comte de Savoie. 9. Juin. 1348

N^o 16

Confirmation de Charles fils aine de Jean Roy de fr^{ce} Dauphin de Viennois des franchises, et Immunités accordées par Humbert Dauphin de Viennois à ses sujets, et Vassaux du Dauphiné. 1349

N^o 17

Pleinpouvoir donné par Jean Roy de fr^{ce} aux députés y nommés pour s'aboucher avec le Comte de Savoie et terminer à l'amiable tous les differens qu'il y avoit entre le dit Comte le Dauphin Viennois et le Duc de Bourgogne tous les deux fils du St. Roy de fr^{ce} et passer à leurs noms avec le St. Comte tous accords. 8. br^e. 1351

N^o 18

Traite fait à Villeneuve d'Avignon en presence du Pape Clement VI. et de divers Cardinaux entre Jean Roy de fr^{ce} à son nom, et de Charles Dauphin de Viennois, Philippe Duc de Bourgogne, et la Princesse Jeanne de Bourgogne par lequel a été convenu que les traités de pais faits entre le Comte Aymon, et le

Câquet 5.

Dauphin Humbert, le Comte Amé, et le Dauphin Jean seroient mis en entiere execution par les Commissaires y nommés. 2.^o Que ni le d^t Roy, le Dauphin, ni leurs successeurs pourroient à l'avenir acquerir aucunes terres, lieux, ni fiefs dans le Comte de Savoie, et de même le d^t Comte, ni ses successeurs dans le Dauphiné de Viennois ainsi qu'il est dit dans le sudd^t. Craité. 3.^o que le d^t Roy seroit tenu de donner en échange de la Terre de Maulevrier une terre en toute justice dans le Bailliage de Lens ou de Croyes à teneur de la donation faite au d^t Comte Amé Ayeul paternel du d^t Comte Amé VI. laquelle le d^t Comte seroit tenu reconnaître en fief du d^t Roy à la forme qu'il estoit tenu pour la d^t terre de Maulevrier. 4.^o que le d^t Roy donneroit au d^t Comte une maison dans Paris, qui estoit du Roy de Bohême du côté de la Porte des Honoras, laquelle tant lui que ses successeurs la tiendront sous le même homage, et forme de la sudd^t terre qu'on lui donneroit comme dessus. 5.^o Qu'ils resteroient perpetuellement ligés contre le Roy d'Angleterre, et ses successeurs, leurs confederés et adhérens, et tous autres, excepté l'Emp^r, l'Archevêque de Milan, l'abbé de Barnabon, et Galeaz ses freres, et autres — Vicontes de Milan et le Marquis de Montferrat. 6.^o Que le d^t Comte seroit tenu à la requisition du d^t Roy, ou de la Reine restituer la Princesse Jeanne de Bourgogne fille de la d^t Reine dans la Ville de Macon libre pour le marié à qui ils voudroient, excepté avec le Dauphin, des pourtant qu'on lui fera paier 13. florins du d^t terme des flor^s. 7.^o que le d^t Roy s'est obligé envers le d^t Comte en recompense des services par lui prestés aux predecesseurs du d^t Roy, et autres causes pour les employer en tant de revenus en France qu'il reconnoitra en fief du d^t Roy. 7.^o Que le d^t Comte ne pourroit pas se marier avec

aucune des filles du Roy d'Angleterre soit aucune Angloise sans le consentement du Roy. 8.^o Que le d^t Roy fera paier au d^t Comte autre somme de 30. florins d'or près de ce^t. Laurens. de Macon, ou à sa place les chateaux de Cudens, et de Gagij, 300. Livrées de terre dans les lieux plus proches d'iceux en titre de gage jusqu'à la satisfaction d'icelle somme comme aussi de lui faire remettre le Chateau de Romancy possédé par l'Eglise de Macon en donnant à la d^t Eglise bonne recompense. 9.^o Le Comte renonce à tous les arrearages qu'il pourroit prétendre du d^t Roy pour regard de la non faite assignation de certaines terres dans la Baronnie de Maulevrier, et le d^t Roy renonce à toutes prétentions de ce que pourroit appartenir tant au Duc de Bourgogne, qu'au Dauphin pour les services par eux prestés en guerre.

Avec la ratification au pied du d^t Comte Amé VI.
27. 8^{bre} et 13. X^{bre} 1351

N^o 19

Traité entre Jean Roy de France Dauphin de Viennois et le Comte Amé fait à mediation des Cardinaux de Brulogne et de St. Denis, avec Jaques de Clermont — Sieg^r. de ce^t. Ilene du Lac et George des Cleris Chancelier Procureurs du d^t Comte et l'abbé de ce^t. Jean et Robert Gally Procureurs du d^t Roy, par lequel il fut convenu. 1.^o Que les Craités de Bais cy devant faits entre le Comte Aymon de Savoie, et Humbert Dauphin de Viennois et le Comte Amé et Jean Dauphin seroient observés avec faculté aux d^t Cardinaux de les faire accomplir en tous leurs points, et d'y faire les déclarations, et limitations nécessaires.

Baquet 3^e

2.^o Que le Roy ni ses successeurs ne pourroient acquerir aucune terre au Comté de Savoie ni de celles que le d^t Comte possédoit en l'Empire, ni le d^t Comte en acquerir en Dauphiné.

3.^o Que le d^t Roy donneroit au d^t Comte en contrechange de la Terre de Maulevrier une autre terre au Bailliage de Sens ou de Troyes, sous le même hommage auquel il étoit tenu pour celle de Maulevrier.

4.^o Que le d^t Roy seroit tenu de donner au d^t Comte en augmentation de Fief une Maison à l'arbitrage des d^t Cardinaux.

5.^o Que le d^t Comte seroit tenu de faire alliance avec le d^t Roy et ses successeurs contre le Roy d'Angleterre et ses alliés à la réserve de l'Empire, du Comté de Milan, et du Marquis de Monferrat.

6.^o Que le d^t Comte seroit tenu de rendre à Lion, ou à macon la Princesse Jeanne de Bourgogne pour la marier à tout autre qu'au Dauphin, en payant le 1.^{er} terme de 15 florins de sa Dot.

7.^o Que le d^t Comte ne pourroit se marier avec aucune des filles du Roy d'Angleterre, ni autre Angloise sans le consentement du d^t Roy de France.

8.^o Que le d^t Roy seroit tenu de payer au d^t Comte pour les services rendus tant par lui que par ses prédécesseurs 60 florins aux termes y spécifiés, en donnant assurance pour le paiement de la d^t somme à l'arbitrage des dits Cardinaux, laquelle devra être employée en tant de revenus, pour lesquels le d^t Comte seroit tenu de faire hommage au d^t Roy.

9.^o Que le d^t Roy seroit tenu de donner au d^t Comte 2000 livres de terre de revenu annuel sur le Comté de Bourgogne en tant de Chateaux, et terres, qu'il seroit tenu de reconnoître au d^t Roy, et sous le même hommage auquel il étoit tenu pour la terre de Maulevrier.

10. Et finalement, ils se remettroient les dommages respectivement causés.

Avec la ratification du d^t Comte faite par le d^t Roy Jean dans laquelle est aussi tenorisé le susd^t Comte.

9. 2.^m b.^e

1351

N^o 20

Approbation du Comte Amé de Savoie et de son Conseil de ce que le Comte Amé de Geneve avoit conclu et traité à la Cour de Rome en présence du Pape et de plusieurs Cardinaux sur le fait de la remission que le Roy de France prétendoit lui être faite de Jeanne de Bourgogne qui étoit entre les mains du d^t Comte, paiement de la somme de 60 florins, la Cession des Chateaux de Ségis et de Cuisinay et des autres choses utiles au d^t Comte.

14. 2.^m b.^e

1351

V. pag. 53 v. 10
V. pag. 111, 4. 19.

Traité anciens
avec La France, Les Dauphins
et autres Princes confinants
au Duché de Savoie.
Laquel 6.
N.º 1

M. de la

Traité de Baie, Convention, et échange entre Jean Roy de France, Charles son fils aîné et Dauphin de Viennois d'une part, et le Comte Amé VI par lequel le d. Roy a donné au d. Comte / en augmentation de fief du Vicomte de Maulevrier anciennement donné par les Rois de France à ses prédécesseurs / une Maison située dans la Ville de Paris proche de la Porte de St. Honoré, qu'autre fois appartenoit au Roy de Bohême et sous le même hommage, auquel étoit obligé pour le d. Vicomte; Et le d. Comte promet de faire remettre le lendemain des Brandons et proche de St. Laurent de Macon, et d'ordre du d. Roy Jeanne fille de Philippe fils aîné du Duc de Bourgogne libre de tout lien, et vau de Religion, et mariage et autres empêchements, pour la marier avec qui le d. Roy voudroit à la réserve du d. Dauphin, moyennant la somme de 700 florins de Florence payables au d. jour de la remise. Plus le d. Comte cede au d. Dauphin à titre d'échange les Châteaux, Lieux, et mandements de Cournon, et Voyron, et autres qui sont en deçà de la Rivière du Guiers du côté de Viennois, et deçà l'Isère jusqu'à St. Genis, et au

lieu que la d. Rivière du Guiers entre dans le Rhône avec les Châteaux, et Lieux d'Avenieres, et de l'Isle de Ciers et pour ôter toutes questions de Confins, ils ont nommé des Commissaires pour planter les Bornes divisoires des Etats, soit par l'Escallion de St. Ayre, soit par la Rivière de Bieure, soit par la sud. de Guiers. De plus le d. Comte a remis au d. Dauphin toute sa Terre du Viennois savoir les Châteaux et Lieux de Chalons, Brocotzel, la Côte St. André, Azias, Falavier, Vulpillere, Dolomiac, la Bratie des Arbrets, le lieu de Dieu, Schannages, St. George l'esperance, Sept, St. Symphorien, et Vencei avec tous les droits qui peuvent lui appartenir sur les hommages, et fiefs d'Ornacieu, de Faromanche, de Brocotzel, l'Église, et Jean de Bournay, Malbec, L'esperance, et l'Alban, l'Église neuve, Chatonay, Sarppeise, Fortmont, Villeneuve, de Marc, de Chandine, d'Ayricud, de la part de Moisy, de Faverges, et de la Balud, et généralement tout ce que le d. Comte possédoit deçà la Rivière de Guiers, soit l'Escallion de St. Ayre, et de Bieure, et à la forme qui sera ordonné, et limite par les d. Commissaires entre les Rivières du Rhône et de l'Isère, et en contrechange le d. Dauphin a remis au d. Comte toute sa Terre de Faucigny savoir tous Châteaux, Lieux, et mandements que le d. Dauphin possédoit en la d. Terre de Faucigny avants le present échange, et de plus les fiefs, et hommages du Comte de Geneve Hugues et Aymon son fils, et les Châteaux, Villes, et seignies de Gex, Miribel, Montluel, Le Bourg de St. Christophle, de Berouges, de Maximien de Gordans, de Valey, de Stenay, de St. Maurice, d'Heuton des fiefs, des seignies de Villars, de Charillon, de la Balud de Charnay, de Varas, et d'Abes, et de tout ce qui appartenoit au d. Dauphin en deçà des Rivières d'Isère, et d'Arbarone du côté de la Bresse, du Bugoi, et d'Amouray

Paquet 6

y compris même les fiefs de *la Couron, de Caches, de*
St. Andrie, de Briond, de Lucis, et de laigne et les autres
 qui se trouvent entre les *sud. Rivieres du Rhone,*
Inde, et Carbarone à la réserve des hommages y
 spécifiés et tous les *sud. Chateaux et Lieux* à la
 charge d'en faire hommage lige, sauf celui dû à
 l'Imp^r et aux Roys de France à condition pourtant
 qu'au Cas que le Dauphin y possédât de la Maison de
 France le d^t Comte, et ses successeurs seront quittes
 du d^t homage.

Avec diverses promesses reciproques pour
 l'observation du *sud. Traite* et qu'ils resteront
 quittes de toutes les promesses et obligations
 portées par le *Traite d'Avignon*, et specialent
 de celles passées par le Roy de France envers le
 Comte de Savoie de la somme de 35 flor. de flor.
 moienmant que le d^t Roy observe le *Traite* fait
 entre le Roy son Pere, et le Comte de Savoie pour
 regard de la succession de Jeanne de Savoie Duch.
 esse de Bretagne fille du Comte Odoard de Savoie
 en outre le d^t Comte promet d'épouser Bonne
 de Bourbon Cousine du d^t Roy de France 25 Juin 1354

N^o 2

Lettres de Jean Roy de France de députa
 tion de Galtier de Chatillon Grand maître de la
 Reine pour recevoir du Comte Ame de Savoie la
 Princesse Jeanne de Bourgogne ensuite des Conven
 tions y passées entre le d^t Comte et le d^t Roy, et son
 aine Charles Dauphin de Vienno, par lesquelles le
 d^t Comte s'estoit engagé de la restituer le dimanche
 qu'aindoz libre de bien conjugal et veu de Religion 30. et 1007 1354

Recu passé par le d^t grand maître de la remission
 qui lui fut faite de la part du d^t Comte Ame de la *sud*
 Princesse près des *St. Laurent* proche de *Chacon* par
 antermie de *Miclans* Abbe de *St. Bamberg*, *Aymon* de
Challans, *Sieur de Fenis*, et *Aymerville* *Pierre* de *Mont*
Jelay, *Guigue* *Chaine* *Chatellain* des *Schelles* et *Bieur*
 de *Belley* Commissaires à ce députés par le d^t Comte.
 18. avril 1355.

N^o 3

Ratification des Commissaires de Charles
 fils aine du Roy de fr. de la *Crève* conclud. entre ses
 députés et ceux du Comte Ame de Savoie y tenorisés.
 26. Juin et 1^{er} Juillet 1354

N^o 4

Convention passée entre les *sud. Comis.*
 pour la restitution du *Betail*, et des effets enlevés par
 les *Sujets*, et gens du d^t Comte de Savoie sur ceux du d^t
 Dauphin dans la *Vallee*, et *Mandement* de *St. Denis*
 pendant la *Trève*. 21. 8bre 1354

N^o 5

Pleinpouvoir donné par le d^t Comte à
Galeis de la *Balme* *Ugon* et de *Gramont*, *Jean* *Seigt* de
St. Amour, *Philippe* de *Suiz*, et à *Jean* *Metroal* pour
 l'execution du *Traite* fait entre lui et le Comte de
 Valence Lieutenant du Dauphin pour Jean Roy de
 France et Charles son fils aine Dauphin de Vienno
 du 11. 8bre et 20. 9bre 1354

Baquet 6.^oN.^o 6

Traité de ligue entre Aimon Comte de Valen-
sinois et de Dues, et le Comte Aimo de Savoie contre tous,
et spécialement contre l'Evêque de Valence à la réserve
de l'Emp.^r du Roy de fr.^{ce} et du Dauphin de Viennois.

20. g^{bre}

1354

N.^o 7

Ratification de Jean Roy de fr.^{ce} et de
Charles son fils aîné du traité, et accord fait entre
le Comte de Valence lieutenant du Dauphin, l'Archevêque
Lodovienis, et le Bailli de Macon de sa part, et le
Seign^r de Gramont, Guillaume de la Balme, et Jean
Ravaud de la part du Comte Aimo de Savoie du 11.
g^{bre} 1354. par lequel il fut convenu.

1.^o Que le Comte de Savoie vuideroit au d^t Dauphin
Courmon, et Voiron avec toutes leurs dépendances que
le d^t Comte possédoit de deca le Guiers devers Viennois
jusqu'à s^t Genis et de s^t Genis jusqu'au lieu où le
Guiers entre dans le Rhône, comm' aussi le Chateau et
mandement d'Avenieres, et de l'Isle de Ciers

2.^o Que les differens survenus pour la limitation
des Etats respectifs par l'Escailon des s^t Alve, et par
la Riviere de Bieure seroient terminés par les depu-
tés y nommés.

3.^o Que le d^t Comte de Savoie vuideroit au d^t Dauphin
toutes les terres qu'il possédoit en Viennois, sçavoir
Chabons, la Côte s^t Andre, et s^t George d'Espenche, septen-
s^t Amphorien d'Anzon, Azen, Salavien, le lieu de Dieu
la Vulpillere, Doannages, Dolomicu, la Bâtie des Croses
et généralement tous les autres qu'ils se trouvoient de la
limitation du Guiers, de l'Escailon, et de Bieure ainsi

qu'ils seroient limités par les députés sudd^s en ce par-
devers Viennois entre le Rhône et l'Isere.

4.^o Et par contre le d^t Dauphin vuideroit au d^t Comte
de Savoie toute sa terre de Saucigny, Chateaux, lieux,
juridictions, et droits qui en dépendent, comm' aussi
les fiefs qu'il tenoit en Genevois le Comte de Geneve,
plus les Chateaux, Terres, Villes, et mandements de Ges,
Miribel, Montlucl, s^t Christophle, Beroges, maximi-
en Gordans, Varsi, Chatonay, et Maurice d'Anthon, les
fiefs des seign^rs de Villar, de Chatillon, de la Balad, Charnoz,
Varnis, et d'Albis, et généralement tout ce que le d^t Dauphin
possédoit au delà des Rivieres d'Isis, et d'Arbarone devers
Bresse, Bugy, et Ambourney, à la réserve des hommages
y spécifiés

5.^o Qu'au cas qu'il plût au Roy, et au Dauphin de
donner au d^t Comte les Chateaux, lieux, et mandements
des s^t Gerlin, de Caches, des s^t Andre, de Brion, Lucis,
Lagnieu, et les autres fiefs que le d^t Dauphin possédoit
entre les Rivieres du Rhône, d'Isis, et d'Arbarone en tel
cas le d^t Comte les prendroit avec la terre de Saucigny
de Ges, et de la Valbonne en fief, et homage en faveur
du d^t Dauphin et de ses successeurs remettant ce
dernier article à l'arbitrage de may^r d'Amagnon.

6.^o Qu'après la ratification des d^t Roy et Dauphin
le d^t Comte seroit tenu de rendre, et délivrer la Dlle de
Bourgogne au Roy, ou à la Reine, ou à leur certain mes-
sage à s^t Laurent de Macon pour la marier à qui ils
jugeroient sauf au Dauphin en payant au d^t Comte au
lieu des s^t Laurent 40. florins d'or bon poids dans le
terme d'un mois après la d^t ratification.

7.^o Que tous les Gentilhommes, et autres prisonni-
ers de part, et d'autre seroient quittes de toutes les
Livrances par eux respectivement faites.

Baquet 6

8.^o Que le Comte de Savoie ne pourroit plus pretendre l'argent promis par le Dauphin pour le Chateau de Montoux ensuite de la Baie faite entre le Comte Aymon de Savoie et le Dauphin Humbert, ou pour quelque autre cause que ce soit jusqu'au jour du Craite; Et par contre le d.^t Dauphin ne pourroit pretendre du d.^t Comte de Savoie aucune somme pour quelque cause que ce soit.

9.^o Que s'il y avoit quelque contestation pour la limitation des d.^s lieux, elles seroient terminées par les deputés susnommés.

10. Que les hommages convenus au Craite fait entre le Comte Aymon, et le Dauphin susd.^t seroient quittés de part et d'autre.

11. Qu'au cas que le Roy et le Dauphin ne ratifiaient le present Craite dans le terme y exprimé, qu'ils seroient tenu de payer au Comte de Savoie 25. flor.^s d'or de bon poids, ou envoyer M.^r de Valentinis en prison à Chambéry pour y rester jusqu'à l'entiere satisfaction de la sudd.^e somme. ^{avec deux copies}

N.^o 8

Appointement

pris par les Comtes Charles fils aîné de Jean Roy de fr.^s et du Comte aîné de Savoie pour l'execution de la Convention faite entre eux le 17. Mars 1354 par laquelle ensuivans la paiz contrainte faite, et sans aucune innovation d'icelle ils ont convenus

1.^o Que les Chateaux, Terres, lieux, et fiefs respectivement cédés l'un à l'autre seroient rendus, et delivrés selon la forme de la d.^e paiz.

2.^o Que ce que dessus accompli il seroit faite la

restitution de M.^{te} de Bourgogne, et le paiement des 40. flor.^s incertainement le jour de quassimodo.

3.^o Que d'abord faites les d.^s restitutions le d.^t Comte jurerait de prendre M.^{te} de Bourbon, et d'accomplir le mariage avec elle, et feroit la reconnaissance de son hommage au Roy, et au Dauphin selon la teneur de la d.^e paiz.

4.^o Que le d.^t Comte mettroit en dépôt, entre les mains de M.^r de Valentinis les Chateaux, et lieux de Voyron, Cournon Avenieres Bastie d'Albi, et de Dolomieu pour les garder au nom du d.^t Comte jusqu'à ce que le Dauphin ait rendu au d.^t Comte la moitié des Terres du Faucigny sous pourtant plusieurs autres conditions y spécifiées.

18. Mars

1355

N.^o 9

Obligations passées par le d.^t Dauphin en faveur du d.^t Comte des sommes y spécifiées en execution du Craite de paiz entre eux conclu. 19. Mars. 2. et 23. avril. 2. 16. 17. et 21. Juillet. 1355

Obligation passée par Charles Roy de France Dauphin susd.^t en faveur du d.^t Comte de la somme de 50. flor.^s d'or pour tous ce que le d.^t Comte pourroit pretendre pour l'indemnisation des dommages soufferts tant à l'occasion qu'il devoit prendre possession de la Baronnie de Faucigni à lui accordée par le dernier Craite entre eux conclu, que pour raison des autres sommes par le d.^t Comte pretendues pour tous le temps passé à condition qu'il sera tenu de lui rendre les Chateaux, Terres, et fiefs qu'il tenoit hypothèques pour toutes les sudd.^e sommes. 16. avril 1368.

N^o 10

Caquet 6.

Ordre du Comte de Valence Lieutenant du Dauphiné pour Charles Dauphin de Viennois fils aîné de Jean Roy de France à son Chatelain du lieu et mandement de Beaufort dépendances de Faucigny d'obeir au Comte de Savoie et de le reconnoître pour son souverain seign^r en consequence du Traite d'échange fait entre les d^s Comte et Dauphin. 26. Avril 1355

N^o 11

Ratification d'Aymon fils du Comte aîné de Genève du Traite de laid fait entre Jean Roy de France et Charles son fils aîné et le d^s Comte aîné au mois de Mars 1352. 29. Avril 1355

N^o 12

Ordre d'Aymar de Boitiers Lieutenant pour Charles Roy de France aux Communautés de Samoën, Bonne, Salavache, Montjay, La Bonne ville, Chatelet de Credo, et Faucigny de reconnoître le Comte de Savoie en execution de la laid entre eux faite. 1^{er} Juillet 1355

N^o 13

Autre du même au Chatelain de Bonne de remettre le Chateau et mandement de la d^s Ville aux seign^rs de Montagny et Artaud Carr. 1^{er} Juillet 1355

N^o 14

Lettres du d^s Aymar de députation d'Henri seign^r de Montagny et Artaud Carr pour recevoir des mains des Chatelains de Faucigny les Chateaux et lieux dépendants du d^s Faucigny sous peine de Rebellion. 1^{er} Juillet 1355

N^o 15

Requisition faite par Hugues un des Commissaires du Comte aîné de Savoie au d^s Aymar de lui remettre les Chateaux, lieux et mandements de Valey, Gordans, et de St. Maurice d'Anthon situés dans le Bugey en execution du Traite de laid fait entre le Comte de Savoie et le d^s Dauphin et d'accomplir aux autres conditions portées par le d^s Traite avec protestation de tous dépens, intérêts et dommages. 31. 8^{bre} 1355

N^o 16

Compte arrêté avec le Tresorier de guerre de Jean Roy de France des sommes par celui cy dues au d^s Comte aîné dépendement de la paix conclue avec Charles Dauphin de Viennois. 29. 9^{bre} 1355

N^o 17

Requisition faite d'ordre du d^s Comte de Savoie au Comte aîné de Genève de reconnoître de lui les fiefs qu'il reconnoissoit du Dauphin de Viennois en execution du Traite d'échange fait entre le d^s Comte de Savoie et Jean Roy de France et Charles son fils aîné,

par lequel ces derniers ont cédé au d^t Comte les d^s fiefs
avec la réponse du d^t Comte de Geneve, par laquelle il
déclare de ne scavoir d'en tenir aucun, et qu'au cas qu'on
le lui fit voir, il s'offroit de les reconnoître. 4 Juin. 1358

V. p. III. fol. 90. r. 24. N^o 18

Traité entre Philippe Duc de Bourgogne, et
le Comte Amé de Savoie de renouation des alliances
et Confederations entr'eux faites pour la défense de
leurs Etats respectifs. 17. Juin. 1358

N^o 19

Vidimus de diverses Lettres de Charles Roy de
France de confirmation des privileges, libertés, et
franchises accordées par les Dauphins de Viennois à ses
sujets, et Vassaux du Dauphiné à l'occasion de la prise
de possession du d^t Pais ensuite de la donation faite
par Humbert Dauphin de Viennois du d^t Dauphiné et
terres qui en dependent à Philippe fils aine du Roy
de France sous les reserves, et conditions y tenorisées. 1367

N^o 20

Traité de Ligue entre Marguerite fille du
Roy de fr^{ce} Comtesse de Flandres, d'Artois, et de
Bourgogne, et Philippe fils du d^t Roy, Duc de Bour-
gogne avec Amédée Comte de Savoie et Hugues de
Chalon seign^r d'Arlay pour la reciproque défense
de leurs Etats. 13. 8^{bre} 1369

N^o 21

Convention entre le Dauphin de Viennois,
et le Comte Amé de Savoie par laquelle promirent
de se remettre respectivement les malfacteurs qui
auroient delinqué dans leurs Etats, et qui se seroient réfugiés
d'un Pais à l'autre. 3. 9^{bre} 1371

N^o 22

Autre comme dessus. du 4. Mars. 1376

N^o 23

Lettres de Charles de Beauville Gov^r du Dauphiné
de Commission aux Officiers du d^t Dauphiné y nommés
de recevoir des mains d'Amédée Comte de Savoie soit de
ses députés les Chateaux, Terres, Lieux, fiefs, juris-
dictions, et mandemens que le d^t Comte devoit
remettre et délivrer au Roy de France comme Dauphin
de Viennois ensuite des Conventions faites entr'eux
scavoir la part qui appartenoit au d^t Comte du Bourg
et Lieu du Mont de Beauvoisin au deca du Guiers du
côté du Viennois, la part qu'il lui appartenoit dans
le Mandement de ce d^t Genis au deca du d^t Guiers, la
Bastie d'arbres, le Chateau de Dolomieu, la Terre qu'il
possédait vers la Chartreuse au deca du d^t fleuve du
côté du Viennois et de l'Isere, les fiefs du Chateau de
St Laurent de Desert, au deca du d^t Guiers du côté de
Viennois et de l'Isere, les Chateaux de Faverges, de la
Balud de Miribel, de Bransins, de Johannages, et des
Avenieres. 27. Mars. 1377

V. p. III. fol. 92.

Baquet 6^oN^o 24

Traité d'alliance entre Louis Duc d'Anjou
fils du Roy de France et le Comte Amé de Savoie pour la
reciproque défense de leurs Etats respectifs, et specia-
lement pour faire la guerre contre Charles Duras -
pour la Conquête du Royaume de Sicile du Duché de
Calabre de la Principauté de Capoue des Comtés de
Brevence et de Forcalquier et autres droits à lui délaissés
par la Reine Jeanne de Sicile sa mere, et généralement
contre tous autres qui voudroient donner empêchemt.
à ce que dessus. 19. fevrier - - - - - 1381

N^o 25

Conventions entre Louis Jurd^t et le Comte
de Savoie par lesquelles le D^t Duc promet de lui donner
et l'ille lances à sa solde pour son voyage, et Conquête
d'Italie, et le D^t Comte promet de le servir en person-
ne avec 1800. ou 2⁰⁰⁰ lances contre Charles de Duras et
ses adherents sous les conditions y spécifiées. 19. -
fevrier - - - - - 1381

Traité anciens
avec la France, les Dauphins,
et autres Princes confinants
au Duché de Savoie
Baquet 7^o

N^o 1

Transumpt des Lettres de Louis fils du
Roy de France par lesquelles il accorde au Comte Amé
de Savoie son Cousin et à ses députés la liberté de
faire des liguez et Confédérations avec les ambas-
sadeurs de l'Isle de Sicile, et ses habitants pour la
conservation de leurs Etats respectifs. 15. Avril - - - 1382

N^o 2

Chartre d'obligation passée par le même en
faveur du D^t Comte de 16200. francs, et 2240. Ducats
dus à ce dernier partie pour ses gages, et partie -
pour prêt gracieux fait au D^t Louis. 2. Mars - - - 1383

N^o 3

Ordre de Jean Duc de Berry et de Philippe
Duc de Bourgogne à Odon de Villars Conseiller du
Comte Amé de Savoie pour que celui cy ne passe
plus avant dans ses Etats depuis le fleuve Ains et

entre celui-cy et la Comte pour remedier aux suites
 dangereuses qu'il en pourroit resuller de la contin-
 uation de ce passage. 24. 7 br.^e ——— 1396

N^o. 4

Ratification du Prince d'Oranges Jean de
 Chalon sieg^r d'Arlay du Traite fait entre lui et le
 Comte Ame de Savoie sur les differens qu'il y avoit. —
 entr'eux au sujet de certaines pignoratons faites —
 reciproquement par leurs officiers. 27. 2^e br.^e ——— 1401

N^o. 5

Transumpt. de la Donation faite par —
 Charles VI. Roy de fr.^{ce} à Bonne de Bourbon sa tante,
 Comtesse de Savoie de 4. francs d'or pour une fois tant
 seulement à l'égard des services qu'elle lui a rendu, et
 pour la soulage. des frais aux quels pourra être sujette
 pour le recouvrement de ses Etats. 30. Juin ——— 1402

N^o. 6

Lettres de Jean fils aine de Bourgogne —
 Procureur de Philippe fils du Roy de fr.^{ce} Duc de —
 Bourgogne de Commission à maître Bon Guichard
 Baillif d'aval et maître Fay Herminier pour —
 l'execution de l'apointement et Traite fait entre le
 d^t. Duc de Bourgogne, son d^t. Pere et le Comte Ame de
 Savoie pour prendre des informations sur les differens
 qu'il y avoit entr'eux à l'égard de certains Chateaux,
 Terres et forteresses possedees par le d^t. Comte, et que
 le sud^t. Duc pretendoit lui appartenir comme —

dependans de la Chatellanie de Mous Real
 Avec diverses autres renouvations de Commission et
 prorogation du d^t. apointement pour terminer les
 sud^t. differens du 24. et 25. May et 28. 8 br.^e 1403.
 25. août, et 19. jembre 1403. 25. Avril et 18. 9 br.^e 1406
 1^{er}. Avril et 25. May 1408. 10. Avril et 27. 8 br.^e 1403
 1409. 26. Juin 13. août et 6. 9 br.^e 1411. 16. Janvier

N^o. 7

Traite de ligue et Confederation entre —
 Jean Duc de Bourgogne et le Comte Ame de pour la
 reciproque defense de leurs Etats contre tous à la
 reserve du Pape, de l'Imp^r. des Roys des Romains, et
 de France, du Dauphin de Vienno, de l'Ad^t. de Bour-
 gogne et de M^t. de Berry, et quant au d^t. Duc en —
 particulier du Duc de Bretagne son frere, et quant
 au d^t. Comte de la Ville de Berne. 19. 2^e br.^e ——— 1404

N^o. 8

Transaction entre le d^t. Comte et Hugon
 de Riboury et Roman Comte de Tierstein sur les —
 differens qu'il y avoit entr'eux pour regard du —
 Chateau et dependences de Cerlier par laquelle le d^t.
 Comte de Riboury a renonce au d^t. Comte de Savoie —
 tous les droits qu'il pouvoit pretendre sur le sud^t.
 Chateau de Cerlier moyennant un revenu annuel de
 200. flor^t. d'or. 5. 7 br.^e ——— 1405

N^o. 9

Cession faite par Jean de Chalon Prince
 d'Oranges au Comte Ame de Savoie de tous les droits

qu'il avoit sur le Faucigni moisiennais 1000 florins de
 Baquet 7. revenu annuel qui lui furent assignés sur les péages
 de Chilon, et de Villeneuve en Chablais. 13. Janvier. 1406

N.º 10

Ratification de Jean de Chalon euyt. -
 d'Orlay et Prince d'Oranges, et de Marie de Beauca
 femme de la Convention, et accord passé le 23. avril
 1406. entre ses députés et ceux du Comte de Savoie sur
 les différens qu'il y avoit entr'eux pour regard de la
 Baronnie de Faucigni du Comte de Geneve et du fief
 de la Bastie près de St. Laurent de la Roche. 2. May. 1406
 avec copie de la dite convention de 23. avril.

N.º 11

Vidimus de la Cession faite par le d.
 Comte de Savoie en faveur du d. Jean de Chalon du -
 Chateau de Cerlis de la valeur de 800. flor. de rente
 annuelle, et de 200. autres florins annuels sur les
 péages gros et petit de Chilon et Villeneuve au lieu
 de la Terre de Montois en Chablais qui lui avoit été
 cédée en vertu de l'arbitrage prononcé par Marie de
 Bourgogne Comtesse de Savoie du 23. avril 1406. y
 inséré avec l'investiture accordée par le d. Comte au
 d. Prince d'Oranges du sudd. Chateau, et dépendances de
 Cerlis et péages de Chilon, et Villeneuve en fief franc
 Romain et Noble, et la ratification faite par le d.
 Prince de la Cession faite par ce dernier de tous ses droits
 sur la Baronnie de Faucigni contre le Dauphin de
 Vienno, et innovation des autres Contrats faits pour
 les droits de la Dame Beatrix son Ayeule sur la d.
 Baronnie conjointement à la reconnaissance passée

passée par le d. Prince d'Oranges en faveur du d.
 Comte de Savoie du fief de la Bastie situé entre Savige, et
 Meynès avec toutes ses dépendances. 10. février - - - 1407

N.º 12

Convention entre Louis de Savoie Prince
 d'Achaie et le Gouverneur du Dauphiné, par laquelle
 ils établirent de se remettre réciproquement les malfac-
 teurs qui se servient réfugiés de l'un à l'autre des d.
 Pais. 9. g. m. bre - - - 1408

N.º 13

Ratification de Jean de Bourbon Comte
 de Clermont de l'accord, et Convention faite entre Louis
 de Bourbon son frere et Amé Comte de Savoie par
 laquelle ils se sont fait réciproque remission de tout, ce
 qu'un prétendoit de l'autre à condition que le d. Amé
 rendra au d. Louis de Bourbon le Chateau de Beauregard
 et ses dépendances et que ce dernier prêtera hommage au
 d. Comte pour le d. Chateau de Beauregard, et pour les
 lieux de Lenti, Foysey, Montmerle, Villeneuve et -
 Challemont, qui en dépendent, et pour tous les autres
 fiefs qui dépendent de la d. seigneurie
 Outre du d. Louis de Bourbon du sudd. accord fait
 entre lui et le Comte amé de Savoie. 20. May - - - 1409

N.º 14

Ordres de Charles Roy de France l'un à son
 Gouverneur du Dauphiné et l'autre au Baillif de Mâcon
 Sénéchal de Lion de faire publier les alliances, et ligués

Laques 7. qui subsistoient entre lui et le Comte amé de Savoie
afin que ce dernier ne soit point molesté dans ses
Etats par les Gens d'Armes du d^t Roy contre la
forme des d^s traités. 31. May - - - - - 1409

N^o 15

Capitulation du s^r Bertod de Stoque
avec le s^r Jean le Meingre Maréchal de France et
Gouverneur de Gènes pour la levée de 400. Chevaux
que le d^t Bertod devoit commander. La d^e Capitulation
pour six mois seulement.

Avec l'approbation de Louis de Savoie Prince
d'Achaye. 4. et 6. 8^{bre} - - - - - 1409

N^o 16

Approbation de Louis Duc de Bourbon
des Conventions passées entre ses députés et ceux du
Comte Amé sur les différens qui étoient entr'eux
touchant les limites et Confins de la Chatellanie
de Torsey appartenante au d^t Duc et celle du Pont de
Veyle appartenante au s^d Comte. 1^{er} Juin - - - 1410

N^o 17

Ratification de Charles Roy de France
Dauphin de Vienne et du Comte amé s^d du
Traité d'échange et de ligue fait le 5. Janvier -
1354 entre le Roy Jean Ayeul du d^t Dauphin et
Amé Comte de Savoie ayeul du d^t Comte -
amé y tenorisé. 17. 9^{bre} - - - - - 1410

N^o 18

Ordre et mandat de Louis fils aîné du Roy
de fr^{ce} au Gov^r du Dauphin de ne plus molester le
Comte Amé de Savoie son Cousin pour regard de
l'hommage qu'il étoit tenu lui prêter pour la Terre
de Faucigny, et autres Terres comprises dans les
traités passés entre le d^t Comte et les Dauphins
et spécialement dans celui du 5. Juin 1354 attendu
qu'il le lui avoit prêté le d^t Jour. 17. 9^{bre} - - - 1410

Traité anciens
 avec
 La France, Les Dauphins,
 & autres Princes confinants
 au Duché de Savoie
 Laquel s.^o

N.^o 1

Accord fait entre le Comte Amédée de Savoie
 et Philippe Duc de Bourgogne sur les différens qu'il
 y avoit entr'eux sur ce que les Officiers et gens du d.^t Duc
 prétendoient que celui cy fust seign.^r des Chateaux et
 Ville de Montreal en Montagne et ses dépendances
 sçavoir Larban, Matifalon, la moitié des t.^r Martin
 du freine, la Garde de Santua, le Barre, la Val de
 Cordon, la Val de Rogemont, Roncins, Chatillon de
 la Corvelle et plusieurs autres terres droites et
 seign.^r étans ce d.^t terres de Montagne qui auparavant
 avoient appartenu au s.^r de Villars ce que les
 Officiers et gens du d.^t Comte de Savoie invoient disant
 que les susd.^t terres estoient toutes séparées du d.^t Montreal
 par lequel a été convenu que le d.^t Duc de Bourgogne se
 départira de la demande des d.^t terres de Barre, Cordon,
 Val Rogemont, Sournovres, Roncins, et de Chatillon de
 Corveille et les délaissera au d.^t Comte de Savoie et celui
 cy se départira parcelllement du d.^t Chateau de Montreal
 en nommant des Commissaires pour terminer tous autres
 différens qui pourroient naître à cet égard. 7. Avril. 1412

N.^o 2.

Lettres du Roy Charles de France au Prince
 Louis de Savoie et de la Morce pour la publication de
 la baie faite avec le Duc de Bourgogne. 2. février. 1414

N.^o 3

Ordre du même à ses Tresoriers Generaux
 de France et à ses Commis et Receveurs du Baillage de
 Macon de payer au Comte Amédée de Savoie le revenu
 annuel de 3. livres tournoises à lui assigné sur ceux
 de la Bre de Macon. 18. Avril. 1415

N.^o 4

Acte de déclaration faite par le Duc Amédée de
 Savoie aux Ambassadeurs de Charles Roy de fr.^{ce} qu'
 après l'expiration du terme de la trêve entre le d.^t Roy
 et le Duc de Bourgogne, il auroit rendu au d.^t Roy le
 Chateau de Cresvoud qui lui avoit été remis en dépôt
 pendant la d.^t trêve. 7. Juin. 1423

N.^o 5

Pouvoir donné par Louis de Chillon Prince
 d'Oranges seign.^r d'Arlay à l'Archevêque de Tarentaise
 et à l'Evêque de Lausanne de convoquer, ordonner et régler
 en présence de deux députés de la part du d.^t Prince sur
 certaines Confédérations, Infédérations et Transactions
 qui doivent se faire et conclure entre lui et le Duc
 Amédée de Savoie. 19. Arlay. 1424

Paquet 8^e

N^o 6
Ratification du d^t. Prince d'Orange de la
Sentence arbitrale rendue par l'archevêque de Carthage
et l'Evêque de Lausanne sur quelques différens d'entre le
sudd^t. Prince et le Duc de Savoie. 5. et. 9. Juin ----- 1424

N^o 7

Inféodation faite par le d^t. Duc de Savoie à
Louis de Chalons Prince sudd^t. de la 3^{me} partie des
Chateaux et mandemens d'Ischalems de Montagny
le Corbe et des Chateaux de Granson, et Orbe pour lui
ses heritiers, et successeurs en corresponsivité de la
Cession faite par le d^t. Prince au sudd^t. Duc de tous
droits qu'il pouvoit prétendre sur le Comté de Genève
25. Juin ----- 1424

N^o 8

Lettres du Roy de fr^{ca} du Duc Amédée de Savoie
et du Duc de Bourgogne relatives aux projets y insérés
pour le Traité de Paris, qui à médiation du Duc de Savoie
l'on avoit commencé négotier à Bourg en Bresse et
qu'il fut ensuite conclu à Arras entre les sudd^t. Roy et
Duc de Bourgogne ----- 1424
en 1440.

N^o 9

Traité de Confédération entre Philippe Duc de
Bourgogne et le Duc Amédée de Savoie pour la conser-
vation et défense reciproque de leurs Etats respectifs
28. Janvier ----- 1425

N^o 10

Procuracion du Duc Amédée de Savoie
en les personnes de 6. Notaires y nommés pour se
présenter à son nom par devant l'Abbé de St. Ruf
comme prétendu Commissaire du Roy T. C. et lui
intimer son appel par devant les Evêques de
Maurienne, et de Belley, et recuser le d^t. Abbé comme
suspect, et habitant dans un endroit, où il n'y avoit
point de surêté. 2. May ----- 1431

N^o 11

Traité d'accord entre les députés des Lu-
Duchesse de Bourbon Dame de Beaujeu, Charles Comte
de Clermont son fils d'une part, et ceux d'Amédée
de Savoie d'autre pour regard des dommages causés
par les gens du d^t. Duc de Savoie qui avoient envahi
surpris et pillé la Ville de Trevoux en Bresse dépen-
dante de la d^{te}. Dame sans aucun ordre cependant du
d^t. Amédée par lequel Traité les d^{ts}. dommages ont été
arbitrés à 100. Ecus d'or payables par le d^t. Duc de Sav^o.

Ratification de Charles de Bourbon -
Comte de Clermont, fils aîné du Duc de Bourbon du
sudd^t. Traité fait en son nom par sa Mere.

Autre de Marie de Berry, Duchesse de Bourbon
du sudd^t. Traité. 18. et. 28. May et 8. Juin ----- 1431

Procuracion faite par Jean Duc de Bourbon
à Charles Comte de Clermont, afin d'exiger du Duc
de Savoie la somme des 100. Ecus d'or portés par le
sudd^t. Traité. 27. May ----- 1433.

Quittance passée par le d^t. Duc de Bourbon en
faveur du d^t. Duc de Sav^o. des d^{ts}. 100. Ecus d'or. 21. Juin 1433

Paquet 8^o Ratification des habitants, et Bourgeoisie de la Ville de Trevois de tout le contenu dans le susd. accord fait entre le Duc de Bourbon leur Souverain Seign^r et le D^o. Duc Amé de Savoie. 2. Juin 1434.

N^o. 12

Lettres du Gouverneur du Dauphiné de confirmation de la Convention passée entre le D^o. Louis et le Conseil de Savoie, par laquelle avoit été établi de ne laisser respectivement entrer ni passer par les États de Savoie et du Dauphiné. Gens d'armes ou autres personnes qui puissent porter dommage aux États respectifs, excepté les Marchands et autres gens de Commerce auxquels sera permis d'entrer et sortir des D^o. États en faisant leur fait de Marchandises comme ils ont accoutumé de le faire. 24. Juin 1431

N^o. 13

Traité de ligue entre Philippe Duc de Bourgogne et le Duc Amé de Savoie pour demander et poursuivre les droits que chacun d'eux avoit sur les Terres Villes Châteaux Souverainetés et ressorts occupés par le Duc de Bourbon dans le Beaujolois et Comté de Villars situés tant de ce côté de la Saône sous les conditions y spécifiées. 12. février 1434

N^o. 14

Monition faite de la part de Nicolas

Card^l. du titre de ce^{te} Croix de legue apostolique au Duc de Bourgogne de vouloir donner son consentement pour terminer la Guerre entre lui la France et l'Angleterre. 20. 7. br. 1434

N^o. 15

Propositions faites par le Duc de Bourbon et autres Ambassadeurs du Roy de France à ceux du Roy d'Angleterre en présence du Legat Apostolique et des Ambassadeurs du Sacre College concernant la paix générale entre ces deux Couronnes par lesquelles il fut conclu que les Anglois renonceroient à leurs prétentions sur la Couronne de France, qu'ils rendroient le Duc d'Orléans qui étoit prisonnier moyennant une rançon raisonnable et sous diverses autres conditions y exprimées. 7. 7. br. 1435

N^o. 16

Traité de paix entre Charles Roy de France et le Duc de Bourgogne conclu par la médiation du susd. Cardinal Legat du Pape Eugenie IV. 21. 7. br. 1435

N^o. 17

Obligation passée par Charles VII. Roy de France envers le Duc Amé de Savoie de la somme de 33. Ducats d'or à compte des 63. que ce dernier avoit promis de prêter au D^o. Roy pour le paiement de laquelle il lui assigna la Gabelle due en Languedoc. 16. Août 1436
Autre de la restante somme de 30. Ducats. 16. Aoust 1437

Paquet 8^o

ORDRE de Charles VIII. Roy de France pour le paiement en faveur du Duc Louis de Savoie pour tout le 1^{er} May de l'an 1440. de la somme de 63 Ducats que le d^u Duc lui avoit prêtée. 28. Avril. 1439

N^o 19

Traité et Convention entre le d^u Duc Louis et le Prince Philippe de Bourbon e^ugl^l et Baron de Beaujeu sur les differens qu'il y avoit entre eux à cause des terres et e^ugl^l que le d^u e^ugl^l de Beaujeu tenoit en l'Empire aux baïes de Breffse et de Dombes provenus des Barons de Beaujeu et de Villars par lequel ils ont convenu que le d^u Prince de Bourbon prendroit et reconnoitroit du d^u Duc de Savoie les Chateaux Villes et Chatellanies de Chatellard d'Amberieu de Trévoux et généralement de toutes les autres terres et e^ugl^l provenues à l'Hôtel de Bourbon des terres de la Baronnie de Villars de la part de l'Empire avec les hommages et fiefs que les e^ugl^l de Beaujeu faisoient aux ancêtres du d^u Duc de Savoie et qu'ils ont reconnu le 20. fevrier 1377. Plus que le d^u Duc de Savoie en accroissement des d^u fiefs donneroit au d^u Prince et ses successeurs la 3^e partie des 3 livres Cournoises qu'il percevoit annuellement sur la Rivé de Macon. Que le d^u Duc se départiroit de la Souveraineté et ressort qu'il demandoit sur les Chateaux Villes Chatellanies et mandement de Soysey Montmerle Beau regard, Lent, Villeneuve, Chalamont, et généralement des fiefs, arriere fiefs, et autres terres et e^ugl^l qui étoient

provenues à l'Hôtel de Bourbon des Barons de Beaujeu à la part de l'Empire comme des Chateaux Villes Chatellanies et mandements de Chatellard d'Amberieu, comm'aussi de celles provenues au d^u Hôtel de Bourbon des Barons de Villars à la part de l'Empire. Plus que le d^u Duc de Savoie renonceroit aux droits et autres preeminences qui pouvoient lui competere et appartenir à cause du Vicariat Imperial qu'il demandoit sur les sud^u Chateaux Villes et Chatellanies excepte les Chateaux Villes et mandements de Buein et de Brus qui devoient demeurer au d^u Duc de Savoie 25. Juillet. 1441

N^o 20

Lettres patentes de Charles Duc de Bourbon par lesquelles il accorde bonne sureté union et adherence en faveur du Duc Louis de Savoie pour son Chateau et mandement de Crevin qu'il s'étoit reserve dans le traité d'accord fait avec Philippe de Bourbon 2^e fils du d^u Duc Charles 11. 7. bre. 1441

N^o 21

Traité de ligue entre les d^u Ducs Louis et Charles de Bourbon par lequel ils se sont promis en cas de besoin et quand l'occasion le requeroit de se donner toute sorte de secours respectifs et de remettre les malfaiteurs fugitifs qui se trouveroient avoir delinqué dans l'un des d^u Etats et réfugiés dans l'autre. 14. 7. bre. 1441

Traité anciens
avec
La France, les Dauphins
et autres Princes confinants
au Duché de Savoie
Paquet 9^e
N^o 1

Traité d'union et alliance entre Philippe
Duc de Bourgogne et Louis Duc de Savoie pour la
défense sûreté et conservation de leurs personnes,
Etats, et Seigneries 10. Juillet 1443

N^o 2

Autre de nouvelle et particulière alliance -
perpetuelle entre Louis fils aîné du Roy de France
Dauphin de Viennois, et le Duc Louis de Savoie
pour la reciproque conservation de leurs Etats
respectifs. 27. 9^{bre} 1444

N^o 3

Transaction entre le D^u Dauphin et le
Duc de Savoie sur les différends qu'il y avoit entr'eux
pour regard du Comté de Valentinois, et Dijois, que

le D^u Duc de Savoie prétendoit lui appartenir par la
disposition testamentaire de Louis de Coitiers pour le
2^e degré d'institution contenu en la D^u disposition, et
le sud^u Dauphin pour le 1^{er} degré de la même disposi-
tion testamentaire et en outre ce dernier préten-
doit l'hommage de la Baronnie de Faucigny cédée par
Jean Roy de France au Comte Amon' de Savoie Bisajoul
du D^u Duc par laquelle celui cy a cédé au D^u Dauphin
tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur le D^u Comté
de Valentinois, et Dijois, et promis de lui payer 34
Leds d'or aux termes y spécifiés et par contre le D^u
Dauphin ceda au D^u Duc Louis l'hommage auquel il
étoit tenu envers le D^u Dauphin pour la D^u Baronnie
de Faucigny moyennant la quittance des 3 Ducats -
que le D^u Duc lui avoit gratuitement prêtés. 3. avril 1445

N^o 4

Ratification de Charles Roy de fr^{ce} de
l'accord fait par Louis son fils aîné et le Duc Louis
de Savoie le 3. du même mois d'avril par lequel le D^u
Dauphin avoit renoncé à l'hommage que le D^u Duc lui
devoit pour la Baronnie de Faucigny et ce dernier
aux droits qu'il prétendoit sur le Comté de Valen-
tinois, et Dijois. Avril avec des copies 1445

N^o 5

Projet du traité de ligue entre Louis Dau-
phin de Viennois, et le Duc Louis pour la conquête de
la République de Genes 1445

N.º 6

Baquet 9.º

Ordre de Louis fils aine du Roy de France Dauphin de Vienne à ses officiers de la Chambre des Comptes de remettre au Duc Louis de Savoie tous les papiers concernant le Faucigni et de retirer de lui tous ceux touchant le Comté de Valentinois — selon les Conventions passées entre eux. 8. fevrier. 1446

N.º 7

Delegation du Gouverneur du Dauphiné aux députés y nommés pour prendre au nom du Dauphin la possession des Chateaux Terres — juridictions mandements et Doyennés du Valentinois et Dijois ensuite de l'accord fait avec le Duc Louis de Savoie. 18. May — 1446

N.º 8

Quittances passées par le sudd. Louis Dauphin de Vienne en faveur du Duc Louis de la somme de 37. leus d'or qu'il lui devoit dependamment du Traité et Convention passée entre eux le 3. avril 1445. par lequel le d.º Dauphin avoit renoncé à l'hommage que le d.º Duc de Savoie lui devoit pour la Baronnie de Faucigni 1446. et — 1447

N.º 9

Traité d'alliance entre les sudd. Dauphin et Duc de Savoie par lequel ils ont convenu une reciproque défense de leurs Etats respectifs de se

donner du secours contre tous et de se remettre les malfacteurs qui se refugioient d'un Etat à l'autre. 2. août. — 1449

N.º 10

Lettres Patentes du d.º Dauphin de restitution aux sujets du d.º Duc de Savoie des Chateaux et Biens qu'ils possédoient en Dauphiné réduits sous sa main Royale pour n'avoir pas prêté les serois féodaux. 28. Janvier — 1450

N.º 11

Traité d'alliance entre le sudd. Dauphin et Duc de Savoie pour la reciproque conservation et défense de leurs Etats respectifs. 13. Mars — 1451

N.º 12

Promesse d'armede de Savoie Prince de Piemont. Mari d'Yolande de France d'assister durant toute sa vie envers et contre tous le Dauphin de Vienne en considération de ce qu'il avoit promis d'épouser Charlotte de Savoie sa sœur. 13. Mars. 1451

N.º 13

Autre d'Anne de Chipres Duchesse de Savoie d'assister le sudd. Dauphin Mari de Charlotte de Savoie sa fille. 13. X.º bre — 1451

N^o. 14Baquet. 9^o

Ordre du Dauphin de Viennois à la Chambre des Comptes de Grenoble de remettre au Duc de Savoie toutes les Lettres touchant le Faucigny. 24. May. 1452

N^o. 15

Patentes de Charles VII. Roy de France de renouveau en faveur du Duc Louis de Savoie des anciennes alliances et Confédérations faites avec leurs prédécesseurs et spécialement de celle de 1357. avec promesse de défendre le d^t. Duc et ses successeurs en ses Duchés, terres et seign^{ies} contre tous à la réserve du Pape de l'Empereur et des Rois de Castille et d'Arles. 27. 8bre. 1452

Avec la Ratification du d^t. Duc Louis du 16. x^{bre}. 1453

N^o. 16

Traité de paix fait à médiation du Duc de Bourgogne et des seign^{ies} de Berne entre les s^{ds}. Duc de Savoie et Dauphin de Viennois par lequel il fut arrêté que les différends entre eux au sujet de l'hommage du marquisat de Saluces demeureroient en susseance jusqu'à 7. ans, sans préjudice des droits respectifs et que tous les prisonniers et effets pris et enlevés pendant la guerre seroient rendus de part, et d'autre, que ceux du Dauphiné tenans héritages en Savoie et ceux de Savoie en Dauphiné seroient mis en l'état que devant, et meme ment touchant la Terre d'Anthon et autres lieux du Marquisat de Saluces, que la Guerre, et toutes

voies de fait cesseroient, et que moyennant les relaxations et restitutions dessus dites le d^t. Duc de Savoie paieroit au d^t. Dauphin 20. cens d'or aux termes y spécifiés. 10. 7. bre. 1454

N^o. 17

Ratification du Dauphin de Viennois du s^{ds}. Traité de paix du 11. et 20. 4. bre. 1454

N^o. 18

Patentes du Duc Louis de Savoie de Commission à Humbert de la Sale et à Pierre Sivone pour faire passer par les Nobles et Communautés du Bailliage de Besse la ratification et promesse d'observer le Traité de Confédération passé avec Charles VII. Roy de France et la renouveau des anciennes.

Avec les Actes de ratification des d^{ts}. Nobles et Communautés. 27. Juillet. 1456

N^o. 19

Lettres du d^t. Roy de France par lesquelles il déclare que le Traité d'alliance fait entre lui et le Duc de Savoie ne pourra préjudicier aux autres qui subsistoient entre le d^t. Duc de Savoie et le Canton de Berne. 9. x^{bre}. 1456

N^o. 20

Patentes du d^t. Roy portant déclaration

que les alliances faites entre lui et le Duc Louis de
 Savoie au Châtel de Cleppre en la Ville de St. Brevin
 et au lieu de Bouchas ne s'étendront pas à leurs
 successeurs et seront sans prejudice des alliances
 que le D^e. Duc avoit avec ceux de Berne leurs allies
 et Confederés. g. x. m. bre - - - - - 1456

N^o. 21

Patentes du Duc Louis de Savoie et du D^e.
 Roy de fr.^{ce} touchant les differens qu'il y avoit
 entre eux pour regard des ressorts et souveraineté
 des terres qui relevent de la temporalité des
 Eglises de Lion, Macon, Cluny, Courmayeur, Isle barbe
 et d'Ornay - - - - - 1456

Traité anciens
 avec
 La France Les Dauphins
 et autres Princes confinants
 au Duché de Savoie
 Laquel 10

N^o. 1

Ratification de Jean Duc de Bourbon
 Sieg^r de Beaujeu de la Crève de 11. mois conclue
 entre les deputés de France et de Savoie pour la
 termination des differens, et traiter la Paix entre
 les D^s. Ducs de Bourbon et de Savoie et le Prince
 de Piemont son fils. 24. Janvier - - - - - 1460

N^o. 2

Lettre de Charles VII. Roy de France au
 Prince de Piemont pour qu'il avertisse Philippe
 Duc de Savoie son here de la venue de ses ambas-
 sadeurs pour terminer les differens que le D^e. Duc
 avoit avec le Duc de Bourbon. 10. May - - - - - 1460

N^o. 3

Patentes de Louis Roy de fr.^{ce} de proro-
 gation de Crève d'un an pour traiter la Paix -

entre le Duc de Savoie, et le Duc de Bourbon et ce.
 Paquet 10^e en qualité d'arbitre respectivement nommé par
 les parties. 29. 8^{bre} 1467

N^o 4

Ratifications de Philippe Duc de
 Bourgogne et de Charles de Charolois son fils de
 l'alliance condui à Chalon entre leurs ambassa-
 leurs, et ceux du Duc de Savoie le 20. du même mois
 pour la défense de leurs États respectifs. 29. Mars. 1467

N^o 3

Traité de ligue entre le susd^t Duc de Bour-
 gogne et le Duc Amé de Savoie pour la reciproque
 défense de leurs États respectifs contre tous, à la
 réserve de la part du Duc de Bourgogne, du Comte
 Palatin du Rhin, et de la part du Duc de Savoie
 des Bernois ses anciens amis, et alliés. 4. Avril. 1467

N^o 6

Ratification de Charles Comte de
 Charolois Lieutenant des fils du D^t Duc de Bourgogne
 des alliances faites entre le D^t son Pere et le
 Duc de Savoie pour la reciproque défense de
 leurs États respectifs. 4. Avril. 1467

N^o 7

Traité de ligue entre Charles Duc de
 Normandie fils de Charles Roy de fr^{ce} et Yoland

de France sa sœur Duchesse douairiere de Savoie -
 ayant le Gouvernement des États de Savoie pour
 la reciproque défense de leurs États respectifs
 15. Juin 1467

N^o 8

Autre de ligue entre Charles Duc de
 Bourgogne, et Philippe de Savoie Comte de
 Brange pour la reciproque conservation, et
 défense de leurs États. 20. Juillet. 1467

N^o 9

Autre semblable entre Yolant de fr^{ce}
 Duchesse de Savoie, et François Duc de Bretagne
 Comte de Montfort. 3. 9^{bre} 1467

N^o 10

Autre comme dessus entre Charles Duc de
 Normandie, et le Duc Amé de Savoie. 6. 9^{bre} 1467

N^o 11

Pleinpouvoir donné par Louis 11.
 Roy de fr^{ce} au s^r de Chantemerle pour conclurre
 un traité de ligue avec le Comte de Geneve. 11. août 1468

N^o 12

Promesse du d^t Roy d'ajuster Yolant de fr^{ce}
 sa sœur Duchesse de Savoie, et de ne permettre que

Les Terres de la Maison de Savoie reçoivent aucun
Paquet. 10^e dimanche 11. Mars ----- 1469

N^o 13

Promesse du Duc amede de savoie et de
yolant de fr^{co} sa femme de donner secours et aide à
Janus de savoie Comte de Geneve son frere contre
toutes sortes de Ruissances. 23. 2^ebre ----- 1470

N^o 14

Traite d'alliance entre Louis Roy de fr^{co}
et Philippe de Brange Comte de savoie par lequel le
D^t Roy promet de proteger et defendre le D^t Comte
contre tous au Cas que quelque Ruissance lui
declare la Guerre. 6. 8^ebre ----- 1471

N^o 15

Lettres de Charles Duc de Bourgogne de
confirmation en faveur d'yolant de fr^{co} Duchesse
de savoie et du Duc Philibert des alliances faites
avec le feu Duc ame pour la Conservation de
leurs Etats respectifs. 8. Juin ----- 1473

N^o 16

Traite d'alliance entre le Roy Louis de fr^{co}
et yolant sa femme Duchesse de savoie par lequel le
D^t Roy promet de la defendre contre tous au Cas que
quelque Ruissance lui fit la Guerre. 2. 9^ebre ----- 1476

N^o 17

Traite de Trêve entre Louis XI. Roy de fr^{co}
et Maximilien Archiduc d'Autriche fait dans
la Cite d'Arras pour un an entier. 11. Juillet ----- 1478

N^o 18

Donation faite par Charles 1^{er}
surnomme le Guerrier Duc de savoie à Charles VIII.
Roy de fr^{co} son Cousin de 1200. Escus d'or au Cas qu'il
viendrait à mourir sans enfans mâles, et ses enfans
dans enfans mâles payables six mois après le D^t cas
arrivé avec hypotheque pour le paiement de la D^e
somme de la Principauté de Piemont du marquisat
de Saix du Comté de Nice à condition
que le D^t Roy les reconnoitroit de l'Empire, et au
Cas que ses enfans n'eussent que des filles, il
obligeroit le Roy de les doter selon leur condition.
17. Mars ----- 1489

Avec la déclaration de Louis XII. Roy de fr^{co} de
ne pretendre avoir jamais voulu, ni entendu
pretendre, ni faire aucune querelle, action ou
demande au dit Duc Charles de savoie de la said^e
somme de 1200. Escus d'or attendu que la D^e donation
estoit suspecte de faulx. du 19. avril 1510.

N^o 19

Patentes de Charles Roy de fr^{co} par
lesquelles il s'est obligé de defendre, et de donner du
secours au Duc Charles de savoie contre qui que ce
soit, sauf contre ceux de Berne, Fribourg, et le Duc
de Milan. 26. Aoust ----- 1489

*
 Lettres de Béatrice Dame de Faucigny, fille du Pierre
 Comte de Savoie y portait donation du Château et
 Montdonment de Persoy et de tous les fiefs et arrière
 fiefs d'icelle tenus par les Seigneurs de Jacie, de
 Montfalcon, et autres au delà du lac de Genève du
 côté de la Ville de Lausanne et de la Cluse de Juce
 1900 jusqu'à Somat pour le montant du revenu
 annuel de 10 livres Viennoises, assignées au Comte
 Amé de Savoie son cousin en contemplation de
 mariage troisié entre lui et Aloyse fille fille de
 Humbert Dauphin Viennois --- 1^{er} janvier 1308.

Re confirmation et renouation de la transaction énela
 entre Amé Comte de Savoie et Édouard son fils d'une
 part et Hugues Dauphin de Viennois et Béatrice
 Dauphine fille de Pierre Comte de Savoie le 1^{er} 9^{me} 1308.
 9. septembre 1309.

Donation faite par Hugues Dauphin Seigneur de
 Faucigny à Marie fille de Comte Amé de Savoie
 de la somme de 10^m livres en conformité de la dite
 transaction, à condition que si elle venoit à déceder
 avant lui, il ne soit plus tenu au payement de la dite
 somme, la quelle ainsi que celle constituée en dot
 a été assignée sur les Châteaux de Châtillon,
 Bonsriville et Faucigny --- 9. 7^{me} 1309.

Hommage prêté par Béatrice et Hugues Dauphin de Viennois
 au Comte Amé de Savoie pour les Châteaux et lieux
 de Faucigny et autres reconnus mouvans de domaine
 direct du dit Comte par la dite transaction 9. 7^{me} 1309.

Donation faite par la dite Béatrice Dauphine en
 faveur du Comte Amé de Savoie de tous les droits
 qu'elle avoit sur les terres au delà du lac de Genève

savoir, des la ville de Seyssel jusqu'à Fribourg en
 Allemagne et sur les fiefs des Seigneurs du Pillars et
 de Montfalcon --- 1294.

Confirmation et approbation de la dite Béatrice de
 la cession de tous les droits sur le Comté de Savoie
 faite au dit Comte en vertu de la susdite transaction
 9^{me} 1308

Paquet 1.^{er} d'addition.

N.º 1.

Trêve entre la Comtesse de Fiance et d'Arbonne,
Dame de Faucigny, et la Dame des Heury et
du Villars et Humbert et Henri ses fils, à durer
jusqu'à la fête prochaine de la purification,
pour terminer les différends existans entre eux
et dans le cas d'observation de la dite trêve,
ils se soumettent à la jurisdiccion et pouvoir
des Philippe Comte de Savoie et de Bourgogne
en fevrier 1269.

N.º 2.

Traité d'accord et d'alliance entre Thomas et
son frère et fils du Comte Thomas de Savoie
et la Comtesse d'Arbonne et du Viennois, avec
promesse de s'entr'aider et défendre en ces de
qu'ils soient contre tous si l'exception de Charles Roi
de Sicile, Hugues Duc de Bourgogne, Philippe
Comte de Savoie et le Roi de France
en avil 1270.

Paquet 1^{er}N^o. 3.

Réponse de la Comtesse de Sicune et de Lubonne
faite en son nom et de Dauphin Jean son fils
aux envoyés du Prince de Salerne Comte de
Brievence qu'ils étoient prêts de prêter l'hommage
par eux, de au dit Prince pour les terres qu'ils
possédaient dans le Papencois, ou entre leurs
mains, s'ils le voulaient, ou au dit Prince en
personne pourvu qu'il leur assignât un lieu
fixe et leur donnât un sauf conduit pour s'y
rendre en toute sûreté. Mercredi après la
St. Bartholomi apôtres 1280.

N^o. 4.

Ordre donné par Humbert Dauphin de Sicune
à ses Officiers et sujets de relacher tous les
prisonniers sujets du Comte Comte de Savoie en
exécution du traité de paix conclu entr'eux
en juillet 1287.

N^o. 5.

Commission donnée par Louis Comte de Savoie
et Humbert Dauphin Comte de Lubonne
à Puy de St. Germain et Hugues de Chevrey
pour la réparation des dommages causés
de part et d'autre, ainsi qu'il a été statué
par le traité de paix conclu par la médiation
de Charles fils de Philippe Roi de France
en juillet 1301.

N. 6.

Lettres réquisitoires de Humbert Dauphin Comte de Viennois et de Béatrix Dame de Faucigny, fille de Pierre Comte de Savoie, à Aimé Comte de Genève, pour la confirmation des pactes et conventions faits entre le dit Dauphin et Dame de Faucigny d'une part et amis du Villard leur mère de l'autre sur le fait de Cuminiere et Hermance en octobre 1301.

N. 7.

Notification de Charles Roi de France des arrangements pris entre Aimé Comte de Savoie d'un côté, et Humbert Dauphin de Viennois de l'autre, par lesquels il a été convenu, que dans le cas de guerre entr'eux, les prisonniers que l'en ferait de part et d'autre doivent être sur le champ relâchés, moyennant le payement à titre de rachat de la valeur de la rente de deux années de leurs terres — Lundi après la fête des apôtres de S. Pierre et Paul 1301.

N. 8.

Lettres d'Edward Roi d'Angleterre de commission à ses Députés de faire des enquêtes contre les entreprises de Humbert Dauphin de Viennois et Aimés Comtes de Savoie, et de faire réparer les dommages par eux causés durant et non obstant la trêve conclue entre lui et Philippe Roi de France le 4. juin 1303.

Paquet 1.^{er}

N. 9.

Certificat de Richard Boniverro Docteur d'Anvers
de avoir reçu de Hugues Dauphin, seigneur de
Francia une lettre de lui scellée de son sceau
contenant declaration que le Comte Arné de Savoie
avait accompli aux conditions contenues dans le
traité de paix et d'accord fait entre eux, à la
réserve de la quantité de la dot de Marie de Savoie
Dame de Franca, et promesse d'envoyer une
lettre semblable de la part du Comte de Savoie
contenant la même declaration d'accomplissement
fait au dit accord du côté du Dauphin... en Jmbre 1310.

N. 10.

Promesse de Henri Roi des Romains de payer
à Hugues Dauphin, seigneur de Franca, cent
et trente marcs d'argent pour le salaire mensuel
des hommes armés qu'il avait promis de lui
amener à son service en Italie pendant une
année, et deux mille quarante livres genevoises
pour sa personne, et dans le cas qu'il fit quelque
chose de plus pour son service, il se remettait à
l'arbitrage de l'Evêque de Bâle, du Comte
Arné de Savoie et de Guy de Flandre... 20. 8.^{me} 1310.

N. 11.

Ratification de Jean Dauphin de Vienno des
conventions faites avec le Comte Arné de Savoie
pour la continuation de la trêve à l'effet de

terminer les différends existans entre eux et
remédier aux maux que les sujets respectifs
causaient aux deux pays... en mars... 1311.

N. 12.

Traité d'accord fait par les Députés du Roi de
France sur les différends existans entre le Comte
de Savoie et le Dauphin Viennois au sujet du
Comté de Genève... 9. mars... 1320.

N. 13.

Prorogation de trêve accordée par Philippe
Roi de France entre le Dauphin de Vienno et le
Comte de Savoie à durer jusqu'à un an après la
fête de S. Jean Baptiste - mardi après la
Pentecôte... 1328.

N. 14.

Compromis fait par Humbert Dauphin de Vienno
et le Comte Eymon de Savoie ou les personnes
des Evêques de Belley et de Tignes pour la
termination de leurs différends au sujet des
terres de Bousillon, Dolomier, Faverges,
S. Saturnin, S. André de Briord et notamment
des montagnes existantes entre Bousillon,
S. Saturnin et autres y énoncées
16. novembre 1336.

Paquet 1^{er}

N^o 15.

Traité et transaction entre le Comte Arné de Savoie et Cuymon Evêque et le Chapitre de Lion par les quels le dit Evêque en recompense de la reconnaissance que le Comte de Savoie prétendait sur l'Eglise de Lion à titre de fief de la regale et Chancelerie promet de lui payer dans les termes y spécifiés 3400 florins d'or de Florence, à condition que le dit Evêque et successeurs soient pour toujours libres des dites prétentions. En outre il y est convenu que le Comte de Savoie cederait à l'Evêque et Chapitre de Lion tous ses droits sur les terres de Berrance, de Savaria et de Drôme en échange d'autres biens équivalens situés en bas de l'eau de Morges, et que les alliances et confédérations existantes seront maintenues sans toute leur vigueur. 11. janvier 1337.

Avec la ratification du Comte Arné de Savoie du 6. Décembre

N^o 16.

Traité d'accord entre les Députés du Comte Arné de Savoie et le Pape Benoît XII. par lequel le dit Comte reconnaît tenir en fief sous l'hommage du Pape et de la Sainte Eglise les Châteaux, juridictions, terres et mandemens des Baronniez et Seigneuries du Piémont, Novalde, Bressa, Baugé et Collongy 6. avril 1339.

N^o 17.

Convention entre Marie de Beauce Dauphine et le Gouverneur du Dauphiné d'un part, et les gens et ambassadeurs du Comte de Savoie de l'autre, par les quels ils ont promis que les gens du Dauphiné ne couvreraient ni domages, ni offenses aux gens du Seigneur de Beaujeu, ni celles-ci à celles du Dauphiné sans se prévenir réciproquement quinze jours avant... 2. janvier 1340.

N^o 18.

Articles additionnels au traité de paix conclu entre le Comte Arné de Savoie et Humbert Dauphin de Piémont. 22. et 24. décembre 1340.

N^o 19.

Lettres de Charles Dauphin de Piémont, par lesquelles il constitue Arné de Brossillon pour son lieutenant ratifier et faire exécuter les accords et appointemens faits entre ses Députés, et ceux du Comte Arné de Savoie. 28. mai 1353.

N^o 20.

Registre contenant des traités, instructions et autres titres concernant les intérêts de la Maison de Savoie avec les Ducs de Bourgogne depuis l'année 1388.

à 1487.

Savoir, Traité de confédération entre le 3

Paquet 1^{er}.

Comte Amé de Savoie et Philippe Duc de Bourgogne pour la conservation et défense réciproque de leurs États respectifs - 17. juin 1398.
 pag. 34. Traité de confédération et de ligue avec le dit Comte et Jean Duc de Bourgogne pour leur défense réciproque contre tous, à la réserve pour tous les deux du Pape, de l'Empereur et Roi des romains, du Roi et de la Reine de France, du Dauphin de Viennois, de Madame de Bourgogne, et de M^{rs} de Berry; et quant au dit Duc en particulier de son frère de Luxembourg Duc de Bretagne; et quant au Comte de Savoie de la Ville de Berno. 19. décembre 1404.

pag. 39. Autre Traité de confédération avec le Duc Philippe de Bourgogne en date du 28. janvier 1498.

pag. 36. Traité de ligue entre les mêmes pour demander et poursuivre leurs droits respectifs sur les terres, villes, châteaux, souverainetés et ressorts occupés par le Duc de Bourbon dans les Beaujolais et Comté de Villars situés tant de ce que selon la Saône sous les conditions y spécifiées 18. février 1494.

pag. 40. Instructions à ceux qui étaient chargés d'aller notifier au Duc de Bourgogne l'élection à la Papauté du Duc Amé de Savoie faite par le Concile de Bâle.

pag. 1^{re}. Réponse faite par Philippe Duc de Bourgogne aux gens du Duc de Savoie au sujet de l'usurpation faite par celui-ci du Duché de Luxembourg et du Comté de Chiny au préjudice de la Duchesse de Beauvoisin tante du dit Duc de Bourgogne en qualité de Duchesse de Luxembourg, et Comtesse de Chiny 26. octobre 1443.

pag. 23. Instructions données par le Duc de Savoie à Guillaume de Surieu Seigneur de Beaufort pour traiter avec le Duc de Bourgogne du paiement du restant de la dot par lui due de feu Madame la Duchesse sa mère.

pag. 24. Propositions faites par Guillaume de Perdreoy de la part du Duc de Bourgogne pour entretenir les anciens alliés avec le Duc de Savoie.

avec la réponse faite à ce sujet de l'an 1487.

N. 21.

Instructions, lettres, demandes et autres mémoires concernant les conférences tenues à Tournay et autres lieux entre les Députés du Comté de Savoie et Madame de Flandre Duchesse de Bourgogne pour la terminaison des différends de leurs sujets respectifs, le règlement des dommages causés de part et d'autre, et la délivrance des prisonniers avec restitution de leurs biens. 1369.

+1370.

Paquet 1^{er}

N. 22.

Ratification d'amis Comte de Savoie ses
conférences et alliances faites entre lui,
son fils aîné et ses successeurs d'une part, et
le Duc de Bourgogne, son fils Jean, et ses
successeurs de l'autre 11. avril 1379.

N. 23.

Lettres de Roland Prince de Sicile tuteur de Louis
9^{ème} son aîné de la prorogation de la trêve entre le
Roi de Sicile et aîné Duc de Savoie 5. mars 1418.

N. 24.

Traité et accord fait et signé à Paris entre les
Députés du Duc de Bourgogne et ceux du Duc
de Savoie, moyennant les conditions y spécifiées,
au sujet des entreprises que les gens des deux
pays avoient commises dans leurs terres.
14. décembre 1420.

N. 25.

Promesse de Jacques de Marmont, un des 200.
chefs de maison nommés par le Duc de Savoie
pour jurer l'observance du traité conclu entre
lui et le Roi de France le 24. octobre 1452.
2. avril 1456.

N. 26.

Ratification faite par Louis de la Bernardie
Chancelier au nom de Jean Duc de Bourbon,
comme dans le plein pouvoir ici annexé, de la
prorogation de la trêve conclue avec le Duc de
Savoie et le Prince de Piémont son fils. g. 8. 1464.

N. 27.

Lettres patentes de Charles Roi de France
portant déclaration de la liberté de commerce
entre les marchands ses sujets avec ceux du Duc
de Savoie, qui avoit été défendue par le feu Roi
son père 24. février 1483.